

REPUBLIQUE DU BURUNDI

**DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPEENNE AU BURUNDI**



RAPPORT ANNUEL CONJOINT

BURUNDI

2002

TABLE DES MATIERES

1. RESUME	1
2. AGENDA POLITIQUE DU BURUNDI	2
2.1. Les axes de la politique du Gouvernement pour 2002.....	2
2.2. Evènements ayant eu un impact sur l'agenda du Gouvernement.....	3
3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE	4
3.1. Données statistiques	4
3.2. Bilan politique.....	4
3.2.1. <i>Evolution de la scène politique</i>	4
3.2.2. <i>Situation de la justice, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, et de la corruption</i>	5
3.3. Bilan économique.....	6
3.3.1. <i>Etat des lieux des réformes</i>	6
3.3.2. <i>Le poids de la dette</i>	7
3.3.3. <i>Qualité de la gestion des finances publiques et des dépenses budgétaires</i>	7
3.3.4. <i>Intégration commerciale régionale et mondiale, accords commerciaux</i>	8
3.3.5. <i>Relations commerciales avec l'Union Européenne</i>	8
3.4. Bilan social.....	8
3.4.1. <i>Une forte dégradation du niveau social</i>	8
3.4.2. <i>Le Programme Social d'Urgence</i>	9
3.4.3. <i>Sécurité alimentaire</i>	9
3.4.4. <i>Environnement</i>	9
4. COOPERATION PASSEE ET EN COURS	9
4.1. Secteurs de concentration et appui macro-économique.....	10
4.1.1. <i>Réhabilitation physique et politique (7è et 8è FED)</i>	10
4.1.2. <i>Appui macro-économique</i>	14
4.2. Projets hors-concentration	14
4.3. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non-étatiques.....	15
4.4. Autres instruments.....	16
4.4.1. <i>STABEX</i>	16
4.4.2. <i>Banque Européenne d'Investissement</i>	18
4.4.3. <i>Coopération régionale</i>	18
4.4.4. <i>Lignes budgétaires communautaires</i>	18
4.4.5. <i>ECHO</i>	19
5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LE FUTUR	19
5.1. Programmation future.....	19
5.2. Cohérence avec les autres politiques et instruments de la Communauté	19
6. REVUE OPERATIONNELLE ANNUELLE 2003	20
6.1. Accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED.....	20
6.1.1. <i>Clôture de projets et d'anciens contrats</i>	20
6.1.2. <i>Réengagement des ressources libérées</i>	20
6.2. Définition d'indicateurs et d'objectifs en vue de mesurer les résultats obtenus dans les secteurs de concentration.....	21
6.3. Dialogue avec l'ON et les acteurs non-étatiques.....	21
6.3.1. <i>Dialogue avec l'ON</i>	21
6.3.2. <i>Dialogue avec les acteurs non-étatiques</i>	21
7. CONCLUSIONS	1
7.1. Bilan politique, économique et social.....	1
7.2. Résultats des activités de la CE au Burundi en 2002.....	3
7.3. Utilisation des reliquats	3
7.4. Définition d'indicateurs et d'objectifs	4
7.5. Perspectives pour le futur	4

ANNEXES

ACRONYMES

ACP	Pays d’Afrique, Caraïbes et Pacifique
APE	Accord de Partenariat Economique
BEI	Banque Européenne d’Investissement
BM	Banque Mondiale
BRB	Banque de la République du Burundi (Banque Centrale)
CE	Communauté Européenne
CNDD	Conseil National de Défense de la Démocratie
CNDD-FDD	CNDD - Forces pour la Défense de la Démocratie
CNRS	Commission Nationale pour la Réhabilitation des Sinistrés
CNVR	Commission Nationale de Vérité et de Réconciliation
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CSA	Commission de Suivi de l’Application de l’Accord d’Arusha
CSLP	Cadre Stratégique de Croissance Economique et de Lutte Contre la Pauvreté
CSLP-I	CSLP-Intérimaire
CURE	Crédit d’Urgence et de Redressement Economique
DSP	Document de Stratégie du Pays
EBA	Everything But Arms
ECHO	Office d’Aide Humanitaire
FAB	Forces Armées Burundaises
FED	Fond Européen de Développement
FMI	Fond Monétaire International
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HIMO	Haute Intensité de Main d’Oeuvre
IBW	Institutions de Bretton Woods
IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l’homme
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development
M€	Millions d’Euros
MFBU	Millions de Francs burundais
MUSD	Millions de dollars Américains
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PACE	Pan-African Programme for the Control of Epizootics
PALIPHUTU	Parti de Libération du Peuple Hutu
PALIPHUTU-FNL	PALIPHUTU – Front National de Libération
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Indicatif Régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PREBU	Programme de Réhabilitation du Burundi
STABEX	Système de Stabilisation des Exportations
UE	Union Européenne

1. RESUME

Depuis le 1er novembre 2001, le Burundi est dirigé par un Gouvernement de transition conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé le 28 août 2000 par 19 parties. Ce gouvernement, qui réunit 17 partis politiques, doit piloter la transition pendant trois ans et adopter une série des réformes politiques, sociales, judiciaires et économiques visant à résoudre le conflit, à réconcilier la population et à préparer la démocratisation du pays. Malgré ceci la guerre civile, qui a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes depuis octobre 1993, n'a pu être terminée car certains mouvements d'opposition armée n'y ont pas adhéré. La violence a persisté tout au long de l'année faisant des centaines de morts et de blessés.

Malgré cette situation, des réformes macro-économiques et structurelles ont été récemment initiées dans le cadre de divers programmes financés par les bailleurs de fonds. Cependant, le pays reste fortement endetté (1.145 MUSD en 2001, soit près de 180% du PIB) et la paupérisation de la population augmente: le taux de pauvreté est passé de 35% (1992) à 68% (2002). Le PIB/habitant a baissé de près de la moitié s'établissant à moins de 110 USD en 2002 contre 210 USD en 1992. Le Gouvernement du Burundi (GdB) a élaboré en 2002 un Programme Social d'Urgence pour relancer la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Au cours de l'année 2002 la CE a renforcé sa contribution au développement du Burundi au travers des activités mises en place dans le cadre des 7^{ème} et 8^{ème} FED. En 2002, l'assistance de la Commission au travers du FED a permis d'engager un montant total de 61,8 M€ et de décaisser l'équivalent de 47,7 M€. De par la situation de post-conflit du Burundi, cette assistance a été concentrée sur la réhabilitation physique et politique du pays. Ainsi, afin de pouvoir répondre à la situation socio-économique préoccupante à l'intérieur du pays la Commission a mis à la disposition du pays un montant de 48 M€ destiné à la réhabilitation d'infrastructures et de services ruraux au travers du Programme de Réhabilitation du Burundi (PREBU). Les fonds du PREBU ont été renforcés pour financer le secteur électrique (8,7 M€) par des fonds provenant du Programme de Réhabilitation des pays voisins du Rwanda, et par une dotation de 9,6 M€ provenant du 8ème FED pour financer l'appui à la transition démocratique, à la bonne gouvernance, à la justice et à l'état de droit. De plus, le reliquat du Programme Général d'Importation d'un montant de 8,2 M€ a été mis à la disposition du Burundi en décembre 2002. En parallèle à ce projet, la mise à disposition des ressources STABEX s'est concrétisée par la signature à la conférence des bailleurs de fonds à Paris en décembre 2000 d'un cadre d'obligations mutuelles de 43 M€ destinés à la réhabilitation des filières agricoles et à l'assainissement des finances publiques du pays. En cours du mois de mars 2002, les fonds du COM STABEX 1990 – 1991, d'un montant de 11,7 M€ ont été transférés sur un compte ouvert à cet effet à la Banque de la République du Burundi. Cependant, ni le ce COM, ni le protocole d'accord pour la vente aux enchères de devises et l'utilisation des fonds de contrepartie n'ont été signés en 2002. Il est prévu qu'une somme de 6,2 M€ sera utilisée pour le financement du plan d'urgence "filières d'exportation tandis que le solde de 5,5 M€ sera destiné à l'aide budgétaire des secteurs sociaux.

Au début de l'année 2002, 9 projets, financés par les 7^{ème} et 8^{ème} FED et représentant un RAL de 1,3 M€, n'avaient pas été clôturés. Parmi ces projets, quatre ont vu leur dossier transmis à la Commission pour demander leur clôture définitive, deux sont en voie d'être clôturés, et trois ont été transmis à l'Ordonnateur National pour effectuer leur clôture. Les quatre projets dont les dossiers ont été clôturés permettront de libérer 784.884€, auxquels s'ajouteront les 549.177€ qui seront libérés lorsque les cinq autres projets seront finalement clôturés, disponibilisant ainsi 1.334.061€.

Au cours des prochaines années la Communauté européenne aura recours à la plupart de ses instruments d'aide au développement pour assister le GdB. Les activités financées par les 7ème, 8ème et 9ème FED totaliseront 350 M€ d'ici à 2007 et se concentreront, en ce qui concerne la partie programmable (voir A7), sur la réhabilitation et le développement rural (56%); l'appui budgétaire et le désendettement (22,6%); et l'appui à la transition et à la bonne gouvernance (14,4%).

Compte-tenu de l'évolution de la situation politique et humanitaire, il est fort vraisemblable qu'au cours des prochaines années une assistance humanitaire continuera d'être apportée par ECHO. Le programme annuel d'ECHO pour le Burundi en 2002 était de 17,5 M€. Les arriérés de la dette du Burundi auprès de la BEI étant apurés, dans le cadre d'un projet d'appui macro-économique (22,6 M€) financé par le FED préparé et approuvé en 2002, il sera à nouveau possible pour la BEI de financer des activités au Burundi. De plus, la CE interviendra dans les années à venir au travers de différentes lignes budgétaires contribuant au co-financement d'ONG, à la démocratisation et à la bonne gouvernance, ainsi qu'à la sécurité alimentaire. Enfin, il est important de souligner le fait qu'au cours des années à venir la CE négociera avec les pays ACP comme le Burundi un Accord de Partenariat Economique (APE). Cet APE s'intégrera dans la politique de développement du Burundi et sera cohérente avec les autres instruments de développement actifs au Burundi.

2. AGENDA POLITIQUE DU BURUNDI

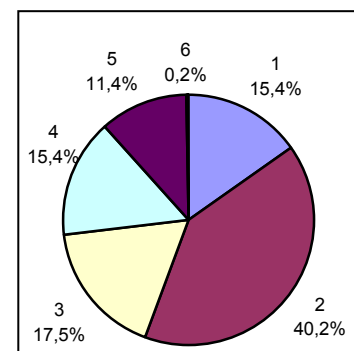
2.1. Les axes de la politique du Gouvernement pour 2002

Les axes de la politique du Gouvernement pour l'année 2002 sont exprimés dans un certain nombre de programmes. Le programme directeur est constitué par *l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi* signé en 2000 et traduit dans le *Programme du Gouvernement de Transition* couvrant la période 2002-2004. Ce programme, adopté en début d'année, définit des objectifs d'ordre politique et administratif, le cadre d'un nouvel ordre politique, la réhabilitation du secteur social ainsi que l'équilibre, la reconstruction et la relance économique.

En 2001, le Gouvernement intérimaire (pré-transition) avait commencé l'élaboration du *Cadre Stratégique Intérimaire de Croissance Economique et de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP-I)* et une consultation des populations avait été menée durant cette même année. En avril 2002, une première version a été présentée aux bailleurs de fonds lors d'une consultation thématique tenue à Bujumbura. Cette présentation a donné lieu à un échange fructueux entre le Gouvernement et les donateurs. Certains commentaires de ces derniers ont été pris en compte dans la version définitive du CSLP-I qui a été adoptée durant le dernier trimestre de l'an 2002.

Lors d'une table ronde des bailleurs de fonds à Genève en novembre 2002, le Gouvernement a soumis un *Programme Social d'Urgence (PSU)* conçu comme un plan de mise en œuvre du CSLP-I de 2003 à 2005. Le Gouvernement a chiffré les besoins de ce programme à 982,149 MUSD. Le graphique ci-après met en exergue la répartition de ce total entre les six principaux axes de cette stratégie¹:

1. Promouvoir la paix et la bonne gouvernance;
2. Assainir le cadre macro-économique et promouvoir une croissance économique de qualité;
3. Développer le capital humain;
4. Favoriser la réinstallation et réintégration des sinistrés du conflit et des groupes défavorisés dans le circuit économique;
5. Lutter contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST);
6. Promouvoir de la participation de la femme au développement.



¹ Ces chiffres ont été présentés lors de la conférence et diffèrent en partie de ceux indiqués dans le document *Programme social d'urgence*.

Peu après le CSLP-I, le Gouvernement a adopté un *Programme National de Bonne Gouvernance* formé de trois composantes:

1. Gouvernance démocratique et renforcement de l'état de droit;
2. Gouvernance administrative;
3. Gouvernance économique.

Le premier sous-programme englobe l'ensemble des activités ayant trait à l'organisation politique de l'Etat, au renforcement des droits de l'homme et à l'aménagement des rapports entre l'Etat et la société civile. Le deuxième sous-programme incorpore les activités relatives au renforcement des capacités de l'appareil administratif d'Etat et la mise en place du processus de décentralisation. Le troisième sous-programme regroupe les activités concernant la planification et la gestion de l'économie, la transparence de la gestion publique et le renforcement du secteur privé.

D'autres programmes multi-sectoriels, tel que celui en faveur de la reconstruction, ont également été finalisés en 2002. De plus, différents ministères ont élaboré leurs propres politiques sectorielles.

Comme le montre la description suivante, il existe une hiérarchie entre tous ces programmes:

Accord d'Arusha ⇨ Programme du Gouvernement ⇨ CSLP-I, DSP et PSU ⇨ Programmes multi-sectoriels (bonne gouvernance, reconstruction etc.) ⇨ politiques sectorielles des ministères

Dans la pratique, il existe une cohérence entre les grandes orientations de ces programmes. Cependant, des différences émergent dans certains détails. Il faut noter que ces programmes n'ont pas tous été élaborés dans l'ordre chronologique indiqué mais souvent parallèlement. Par conséquent, il incombe maintenant au Gouvernement d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre de tous ces programmes et la coordination entre tous les acteurs et partenaires impliqués. La mise en place des structures appropriées de coordination du Gouvernement avec tous les partenaires au développement est une tâche qui restera à accomplir au cours de l'année 2003.

2.2. Evènements ayant eu un impact sur l'agenda du Gouvernement

La politique du Gouvernement en matière de développement a été influencée par deux facteurs majeurs: la continuation de la guerre civile et la pauvreté grandissante du pays. Ces deux facteurs ont déterminé les activités prioritaires du Gouvernement au cours de l'année, à savoir la poursuite de la guerre contre les mouvements d'opposition armée et des négociations avec ces mêmes mouvements d'une part, et la mobilisation de fonds auprès des donateurs d'autre part.

Ces deux facteurs ont constitué une entrave à la mise en œuvre de programmes de développement par le Gouvernement car ses faibles capacités financières, dues à l'état de pauvreté du pays, sont principalement orientées vers les dépenses militaires. La grande partie du reste du budget sert à assurer un minimum de fonctionnement de l'administration et des autres services de l'Etat. Par conséquent, les dépenses d'investissement, notamment dans les secteurs sociaux et productifs sont presque inexistantes. Dès lors, tant que les dépenses pour la défense ne seront pas considérablement réduites, et s'il ne dispose pas d'aide extérieure, l'Etat ne pourra pas mettre en œuvre ses programmes ambitieux et mener des actions appropriées pour réduire la pauvreté.

Le Gouvernement s'est aussi engagé à assainir sa gestion macro-économique. Dans ce cadre, le Fonds Monétaire International (FMI), après avoir conduit un *Staff Monitored Programme*, a accordé au Gouvernement du Burundi un crédit post-conflit de 25 millions de dollars en octobre 2002. Cette décision pourrait débloquer des aides budgétaires par d'autres bailleurs de fonds afin de permettre au Gouvernement de mieux assumer ses responsabilités dans la gestion publique.

3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

3.1. Données statistiques

Type	Indicateur	2000
Impact	1. Indicateur de pauvreté (% de la population disposant de moins d'1USD/jour)	63
	2. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	45
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille)	190
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans le primaire	48
	5. Taux de scolarisation en fin de cycle primaire	64
	6. Proportion de filles par rapport aux garçons dans les enseignements primaire, secondaire, et supérieur (% des écarts pour les taux nets)	9
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	25
	8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	75
	9. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	19
	10. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée	43

Sources: Rapport mondial sur le développement humain, 2002;

Rapport sur la coopération pour le développement, janvier 2002, PNUD et Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction; Education pour tous, UNICEF;

The response to HIV/AIDS in conflict situations, a research study into Rwanda, Burundi and Eastern RDC;

Table ronde des bailleurs de fonds, 27-28 novembre 2002: Situation économique récente et réformes pour la stabilisation et la relance économique, octobre 2002; Programme Social d'Urgence du cadre stratégique intérimaire pour la relance économique et la lutte contre la pauvreté.

3.2. Bilan politique

3.2.1. Evolution de la scène politique

Depuis le 1er novembre 2001, le Burundi est dirigé par un Gouvernement de transition conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé le 28 août 2000 par 19 parties. Ce Gouvernement, qui réunit 17 partis politiques, doit piloter la transition pendant trois ans et adopter une série de réformes politiques, sociales, judiciaires et économiques visant à résoudre le conflit, à réconcilier la population et à préparer la démocratisation du pays.

Malgré ce vaste accord politique, la guerre civile, qui a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes depuis octobre 1993, n'a pu être terminée car les principaux mouvements d'opposition armée n'y ont pas adhéré. La violence a persisté tout au long de l'année faisant des centaines de morts et de blessés. Elle a de plus forcé environ 400.000 personnes à quitter leurs foyers pour vivre dans des camps de déplacés, alors qu'environ 500.000 Burundais sont réfugiés à l'extérieur.

La conclusion d'un cessez-le-feu avec les mouvements armés était la priorité pour le GdB comme pour la communauté internationale au cours de 2002. Au début de l'année, ces mouvements armés regroupaient deux groupes composés de deux factions chacun: le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza et celui de Jean-Bosco Ndayikengurukiye, et le PALIPEHUTU-FNL d'Alain Mugabarabona et celui d'Agathon Rwasa. Ces efforts n'ont été couronnés que fin 2002 lors de la signature d'un cessez-le-feu en octobre avec les factions de Ndayikengurukiye et de Mugabarabona, puis en décembre avec le CNDD-FDD de Nkurunziza. Seul le PALIPEHUTU-FNL de Rwasa, mouvement le plus extrémiste et le plus actif dans la province de Bujumbura rural, refuse toujours toute négociation.

La mise en œuvre de ces accords s'est avérée très difficile compte tenu de la multitude de signataires (des accords séparés), de la complexité des mécanismes de mise en œuvre et de l'absence d'accord politique entre le Gouvernement et le CNDD-FDD-Nkurunziza ainsi que de la méfiance mutuelle et des intérêts partisans qui continuent à primer parmi les parties au conflit. L'an 2003 montrera le succès ou l'échec de ces accords de cessez-le-feu.

La guerre civile constituait un obstacle à l'application correcte de l'Accord d'Arusha, car la violence a rendu impossible un certain nombre de mesures. Mais elle a aussi servi de prétexte aux forces politiques réticentes aux réformes pour freiner leur application, même dans les domaines ne nécessitant pas de cessez-le-feu préalable. Dès lors, l'application de l'Accord avance très lentement. En janvier et février 2002, l'Assemblée Nationale a été élargie pour correspondre aux dispositions de l'Accord et la deuxième chambre du Parlement, le Sénat, a été mise en place. Quelques gouverneurs de province, ambassadeurs et conseillers d'ambassade furent changés en juin, ainsi que

des administrateurs communaux en fin d'année. La nomination de tous ces postes a été critiquée par certaines parties signataires qui reprochent à l'UPRONA et au FRODEBU de les avoir exclu et d'avoir violé certaines procédures prévues par l'Accord d'Arusha.

L'Accord d'Arusha prévoit aussi un certain nombre de commissions et autres organes thématiques dont la Commission nationale pour la réhabilitation de sinistrés (CNRS) et la Commission nationale de vérité et de réconciliation (CNVR). Fin 2002, aucune des deux n'était mise en place malgré certains préparatifs législatifs. Par contre, le Gouvernement a poursuivi une politique prononcée de vouloir rapatrier les réfugiés burundais. En avril, il a démarré une action de rapatriement volontaire facilité par le HCR et environ 50.000 personnes se sont rapatriées jusqu'à la fin de l'année. Freiné par une violence recruescente, le mouvement de retour fut ralenti lors du dernier trimestre et de nouveaux départs furent même constatés.

A part la réforme du secteur de sécurité, celle de la justice sera l'entreprise la plus importante, car ce secteur est l'autre problème clé du conflit. La politique sectorielle du Ministère de la justice présente une base institutionnelle pour une justice plus juste et équitable, mais elle rencontre certaines résistances politiques. Donc, la réforme avance lentement. Par exemple, le taux de détenus préventifs a pu être diminué dans les prisons (même s'il reste supérieur à 50% du nombre total de détenus), mais la commission technique pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission indépendante sur la question des prisonniers politiques et les conditions de détention (janvier 2002) a atteint peu de résultats. Toujours dans le domaine de la justice, les projets de loi sur l'immunité provisoire pour des politiciens rentrés de l'exil et sur la répression des crimes de génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité restent toujours bloqués au niveau de l'Assemblée Nationale faute d'entente entre les alliances ethnico-politiques.

Ces constats faisant état de certains progrès au niveau des diverses nominations d'une part, et des lenteurs au niveau des réformes de fond d'autre part démontrent les différences fondamentales qui limitent toujours la cohabitation et par conséquent l'application de l'Accord d'Arusha. Aux conflits politiques entre les partis participants aux institutions de transition s'ajoutent des conflits du Gouvernement avec les partis et les groupes politiques opposés au processus d'Arusha.

La paupérisation continue de la population influe sur la situation socio-politique et constitue un risque pour le processus de paix qui est déjà bâti sur des faibles fondations. La pauvreté touche de plus en plus les fonctionnaires d'Etat qui ont jusque là joui d'une sécurité sociale relative. Ainsi, au milieu de l'année, une grève des enseignants de plusieurs semaines a failli déclencher une révolte sociale que le Gouvernement n'a pu éviter qu'en faisant des concessions financières.

3.2.2. Situation de la justice, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, et de la corruption

La situation des droits de l'homme s'est dégradée par rapport à 2001. Ceci concerne notamment le droit à la vie dont les violations sont devenues plus massives. Cela est principalement dû à une intensification des opérations des rebelles contre les forces armées burundaises qui touchent malgré tout la population civile. En juillet, le porte-parole des Forces armées burundaises (FAB) a même publiquement déclaré que l'armée considérera tous les civils qui se trouvent dans les zones de combat malgré les appels à les quitter comme des rebelles et les traiteront comme tels. L'incident le plus tragique eut lieu le 9 septembre en commune d'Itaba, province de Gitega: au moins 173 personnes (hommes, femmes et enfants) ont été tuées au cours d'une opération des FAB qui ont reconnu leur responsabilité. La violation du droit à circuler librement et de choisir librement sa résidence est aussi liée à la guerre.

La liberté d'expression est entravée par des poursuites judiciaires contre certaines déclarations d'opposants politiques d'une part, et par des contraintes imposées aux journalistes d'autres part. A titre d'exemple, une radio privée a été obligée par le Procureur Général de la République de mettre fin à ses enquêtes journalistiques sur l'assassinat du représentant de l'OMS en 2001. Au milieu de l'année, le ministre de la défense a interdit – et maintenu l'interdiction pendant plusieurs mois – aux journalistes de publier des entretiens avec des représentants des mouvements armés.

Concernant les détentions, tortures et autres mauvais traitements sont régulièrement rapportés. En plus, la situation légale de détention reste préoccupante. Le code de procédure pénale est souvent violé en ce qui concerne les délais de garde à vue et de détention préventive ainsi que dans d'autres dispositions. Par contre, certaines améliorations ont été constatées dans les prisons où l'effectif de détenus a baissé de 9.000 à 8.000 et le taux de prévenus préventifs a baissé d'environ 70% à 50%.

Dans le but d'améliorer le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance, le Gouvernement a élaboré un Programme national de bonne gouvernance. Ce programme est largement basé sur les prévisions pertinentes de l'Accord d'Arusha et prévoit des mesures dans la gouvernance démocratique (incluant le renforcement de l'Etat de droit), la gouvernance administrative (incluant la décentralisation) et la gouvernance économique (incluant la gestion financière). En attendant la mise en œuvre de ce programme ambitieux, la gouvernance est confrontée aux contraintes tant sur le plan politique que sur le plan des capacités techniques. A titre d'exemple, comme souligné dans le PSU, la corruption prend des envergures de plus en plus importantes à tous les niveaux de l'administration, mais les mesures pour la combattre sont encore très faibles.

3.3. Bilan économique

3.3.1. Etat des lieux des réformes

3.3.1.1. Mesures initiées dans le cadre du programme post-conflit du FMI

Dès 2001 le Gouvernement a entrepris une série de consultations économiques avec le FMI qui ont abouti à l'octroi par ce dernier, en octobre 2002, d'un *Post Conflict Emergency Assistance Credit* pour un montant de 25 MUSD, avec versement d'une première tranche de 13 MUSD. Ce crédit était conditionné par l'adoption préalable d'une loi de finance rectificative pour freiner la hausse des dépenses publiques. Depuis lors, certaines de ces réformes ont été réalisées:

- Adoption par l'Assemblée Nationale en août 2002 de la loi des finances rectificative 2002, qui intègre les réformes nécessaires à l'assainissement du cadre macro-économique, notamment en matière d'impôts et taxes, et à la rigueur de gestion des dépenses publiques;
- Mise en place d'un système de gestion budgétaire basé sur des engagements des dépenses publiques plafonnés mensuellement, pour éviter les écarts par rapport aux critères trimestriels de performance du programme;
- Elimination par la Banque Centrale des restrictions au change pour les transactions courantes;
- Ajustement du taux de change du Franc Burundais de 20% depuis le 27 août 2002: le taux de change officiel pour 1 USD est passé de 885,5 Fbu à 1.062,7 Fbu;
- Hausse du taux de refinancement de la Banque Centrale de 14 à 15,5% dès le 1^{er} septembre 2002, en vue de resserrer la politique monétaire;
- Adoption et mise en œuvre dès le 27 août 2002 de mesures de redressement du secteur café, en vue de restaurer l'équilibre financier de la filière.

3.3.1.2. Autres réformes économiques récemment initiées

De nombreuses autres réformes macro-économiques et structurelles ont été récemment initiées dans le cadre de divers programmes tels que le Crédit d'Urgence et de Redressement Economique (CURE) mis en place avec la Banque Mondiale. Ces réformes visent à améliorer la politique monétaire et de change; la gestion et la transparence budgétaire; la bonne gouvernance économique grâce à un renforcement du contrôle budgétaire; et la lutte contre la corruption et contre la fraude.

Les mesures adoptées dans le cadre de la politique de change concernent: 1) l'unification du taux de change officiel par la mise en place d'un marché aux enchères des devises, étant donné qu'auparavant il y avait deux taux de change officiels, celui de la Banque de la République du Burundi (la banque centrale) et celui des banques commerciales; et 2) l'élaboration de normes autorisant la création des bureaux de change libre, contribuant à une libéralisation du système de change qui devrait permettre de lutter contre le marché parallèle, pour autant que des appuis conséquents en devises soient disponibles pour rendre régulier le marché aux enchères des devises.

Dans le domaine monétaire, la BRB a renforcé la mise en œuvre des instruments indirects de politique monétaire au travers d'une amélioration de la politique de refinancement (établissement périodique d'un plafond global et de plafonds individuels par banque, en plus du relèvement des taux), d'un relèvement du niveau des réserves obligatoires, et d'un renforcement de la supervision bancaire, à travers un contrôle des normes et la pénalisation des banques contrevenantes.

3.3.2. Le poids de la dette

3.3.2.1. *Le problème des arriérés de paiement et la charge de échéances futures*

La baisse des ressources d'exportation, combinée au tarissement des financements extérieurs, ont considérablement réduit la capacité de remboursement de la dette extérieure.

La charge de la dette publique, qui pèse lourdement sur les finances publiques et la balance des paiements, est en grande partie constituée de la dette extérieure qui représente 92% de la dette totale. Le service contractuel de la dette extérieure représentait plus de 104% des exportations de biens et services en 2001, et 99,4% en 2002. Depuis 1994 le pays a accumulé des arriérés de paiement extérieurs atteignant 115,7 MUSD en 2001 et s'élevant, fin juillet 2002, à 128 MUSD.

La dette extérieure du Burundi s'élevait à 1.145 MUSD en 2001, soit près de 180% du PIB. Cet endettement, libellé en devises étrangères, est fortement influencé par le taux de change: alors que l'encours de la dette exprimé en USD affiche une relative stabilité, il enregistre une hausse de plus de 320% sur la période 1992-2001 lorsqu'il est ramené en monnaie nationale.

3.3.2.2. *La mise en place du fonds fiduciaire pour l'allègement transitoire de la dette et les perspectives d'accès à l'initiative PPTE.*

En décembre 2001, lors de la table ronde des bailleurs de fonds organisée à Genève, le Burundi a présenté un plaidoyer en faveur de mesures exceptionnelles d'allègement de sa dette. A la suite de cette conférence, deux importantes conclusions ont été formulées à propos du problème de la dette: l'annulation de la dette bilatérale, et la mise en place d'un fonds fiduciaire d'allègement de la dette multilatérale.

La BM appuiera le Gouvernement pour mobiliser les contributions à ce fonds qui aidera le pays, en attendant d'avoir accès à l'initiative PPTE, à honorer le service dû aux créanciers multilatéraux. Ce fonds a été constitué, mais les contributions restent insuffisantes par rapport à l'enveloppe annuelle nécessaire estimée à 35 MUSD pour 2002-2005. En effet, le service de la dette due sur la période 2002-2005 s'élève à 173,9 MUSD dont près de 140 MUSD dus aux créanciers multilatéraux.

3.3.3. Qualité de la gestion des finances publiques et des dépenses budgétaires

Des mesures spécifiques ont été initiées et envisagées dans les domaines fiscal et douanier, ainsi qu'en matière d'amélioration du système de gestion et de contrôle des dépenses publiques.

En matière fiscale et douanière, trois mesures sont considérées: 1) le renforcement du recouvrement d'impôts à travers la création d'une unité des grandes entreprises redevables d'impôts; 2) le renforcement du contrôle des exonérations d'impôts et de douanes pour limiter les fraudes, la corruption et l'évasion fiscale; et 3) le retrait des droits de soumission aux marchés publics à tout opérateur économique qui ne respecte pas les obligations fiscales.

En matière de gestion des dépenses publiques, le gouvernement, appuyé par une assistance technique de la Banque Mondiale dans le cadre de la Revue des Dépenses Publiques, a entamé un vaste programme d'amélioration du système de gestion et de contrôle budgétaire depuis octobre 2001. Un certain nombre d'actions ont été déjà initiées notamment le renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics; le renforcement du système de contrôle a priori des engagements des dépenses publiques; et la réalisation d'une revue des dépenses publiques pour améliorer la transparence et rationaliser l'allocations des ressources.

3.3.4. Intégration commerciale régionale et mondiale, accords commerciaux

Depuis 1984, le Burundi est membre de la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP) qui devint le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).

Au niveau du commerce intra-COMESA, les obstacles tarifaires et non-tarifaires à la libre circulation des biens ont été éliminés. Au niveau des échanges avec le reste du monde, un tarif extérieur harmonisé est mis en place. Concernant l'objectif de dégrèvement tarifaire complet, le Burundi a régulièrement obtenu du COMESA des dérogations en raison de la perturbation des activités économiques suite à la situation de guerre et à l'embargo passé.

3.3.5. Relations commerciales avec l'Union Européenne

L'Union Européenne est le principal partenaire commercial du Burundi car elle représentait en 2002 54% de ses exportations et 35% de ses importations. En effet, cette année l'UE a exporté pour 42 M€ et importé pour 19 M€ de biens en provenance du Burundi. 92% de ces importations étaient composés de matières premières et de produits agricoles, le principal produit importé étant le café.

3.4. **Bilan social**

3.4.1. Une forte dégradation du niveau social

La situation sociale au cours de la période 1992-2002 est caractérisée par une dégradation du niveau de développement humain et une aggravation de la pauvreté. Selon les indicateurs de pauvreté monétaire le pourcentage des pauvres est passé de 35% en 1992 à 68% en 2002. Le PIB par habitant a baissé de près de la moitié s'établissant à moins de 110 USD en 2002 contre 210 USD en 1992, équivalent à une quasi démonétisation du milieu rural. Cette ci va de paire avec une diminution de la longévité, un faible accès aux infrastructures sociales et un fort taux d'analphabétisme.

L'indicateur de développement humain (IDH), qui tient compte du niveau des revenus mais aussi de l'espérance de vie à la naissance et du taux d'alphabétisation, montre une régression sensible passant d'un IDH équivalent à 0,344 en 1992 à 0,313 en 2000.

La situation sanitaire s'est dégradée. Avant la crise de 1993, le fonctionnement des programmes de santé avait permis de baisser le taux de mortalité infantile à 110 pour mille et de relever l'espérance de vie à 58,8 ans durant la même période.

Les conditions d'hygiène et d'habitat laissent à désirer: bien qu'étant de 71% en milieu urbain, le taux de desserte en eau potable a baissé jusqu'à 43 % en milieu rural en 2002. La baisse de la production d'eau potable est due au manque de ressources financières pour effectuer les travaux de maintenance, d'exploitation des réseaux et de réhabilitation des équipements de production.

Le Burundi est depuis trois décennies confronté à des déficits du système éducatif national et a dû procéder au lancement de plusieurs programmes dans ce secteur avec l'objectif de rehausser le niveau de l'enseignement, de tendre vers l'éducation pour tous et de parvenir à l'adéquation formation-emploi. Malheureusement, certains handicaps tel que le faible niveau de revenus et les maigres ressources budgétaires allouées à l'éducation, limitent l'accès à l'éducation.

L'éducation et la formation touchent une très faible partie de la population. Le taux d'alphabétisation des adultes reste inférieur à 40%. Le taux brut de scolarisation primaire avait cependant atteint 73% en 2002 (contre 64,9% en 2000). Le taux de scolarisation secondaire n'a guère augmenté et ne dépasse pas 10% alors que le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur atteint à peine 1% en 2002.

Les principaux facteurs qui sont à l'origine de cette situation se résument dans les effets de la guerre civile qui a éclaté en 1993. Celle-ci a profondément détérioré le niveau de vie de la population aussi bien urbaine que rurale. Les effets directs de la crise ont été la destruction d'infrastructures, la mort d'une partie du personnel médical et paramédical, la concentration du personnel restant dans les centres urbains pour des raisons de sécurité et de fréquentes ruptures de stocks de médicaments.

Les effets indirects de la crise ont été principalement liés aux déplacements des personnes qui ont entraîné un fort appauvrissement, surtout en milieu rural. La promiscuité dans les camps de déplacés ou de regroupés a provoqué la réapparition de maladies endémo-épidémiques que l'on considérait comme éradiquées ou sporadiques (choléra, dysenterie bacillaire, typhus, méningite) et la baisse de la couverture vaccinale. Elle a également favorisé l'augmentation rapide du VIH/SIDA et la malnutrition. Seul un cinquième de la population totale a accès aux soins et aux médicaments.

3.4.2. Le Programme Social d'Urgence

Le Gouvernement du Burundi vient d'élaborer des programmes d'actions sectorielles en vue de la relance de la croissance et de lutte contre la pauvreté. L'ensemble de ces programmes constitue le Programme Social d'Urgence (PSU), pour lequel 982,149 MUSD seront nécessaires.

Les principaux secteurs visés sont la bonne gouvernance, la réhabilitation des services sociaux de base (éducation, santé, eau potable), la relance de l'économie en vue d'une croissance accélérée au travers des programmes de relance du secteur agricole, la réhabilitation des infrastructures économiques de base et la promotion du secteur privé, la réinstallation et la réinsertion des déplacés et des rapatriés et l'appui au programme de lutte contre le VIH/SIDA.

3.4.3. Sécurité alimentaire

Le programme de relance du secteur agricole a pour objectifs le rétablissement de l'équilibre alimentaire et nutritionnel, la contribution à l'amélioration de la balance commerciale du pays et à l'augmentation des revenus des familles rurales. Les actions programmées dans ce cadre sont:

- La production et la diffusion des intrants agricoles;
- La reconstitution du cheptel bovin et le développement du petit élevage;
- La promotion de l'intégration agro-sylvo-zootechnique;
- La réhabilitation du secteur agro-industriel et la diversification des cultures d'exportation;
- La promotion de la transformation et de la conservation des produits agricoles;
- La re-dynamisation des structures d'appui à la production, à la recherche et à la vulgarisation;
- La relance du secteur piscicole.

3.4.4. Environnement

La protection de l'environnement est prévue dans le Programme Social d'Urgence. En effet, la menace de dégradation généralisée des ressources naturelles et de l'environnement est réelle au Burundi à cause d'une densité de population élevée (240 hab/km²) et d'une topographie accidentée. L'objectif poursuivi en matière de ressources naturelles et d'environnement est de réparer les dégâts provoqués par la crise et de continuer les actions engagées pour améliorer les ressources naturelles.

Cet objectif est poursuivi par une gestion coordonnée de l'environnement au travers d'une gestion naturelle des terres, des eaux et des forêts; d'une préservation des équilibres écologiques et de la conservation de la biodiversité; d'un renforcement des capacités de planification et de coordination environnementale; et de la mise en œuvre du programme national de défense de l'environnement.

4. COOPERATION PASSEE ET EN COURS

La Commission a suspendu sa coopération avec le Burundi en 1996 (suite à la dégradation de la situation de sécurité dans le pays). Cette suspension reposait sur le texte de la Convention de Lomé, qui fonde l'aide communautaire sur les conditions qui permettent un développement durable et soutenable visant l'amélioration des conditions de vie de toute la population. Suite aux réunions d'Ottawa (août 1998) et de New York (janvier 1999), les partenaires du Burundi ont reconnu que le processus externe était fondamental pour atteindre une paix durable et, en conséquence, ont marqué leur disponibilité à financer les pourparlers de paix d'Arusha et à accompagner, au moyen d'une aide humanitaire dite élargie, les progrès accomplis dans le processus de paix.

Le bon avancement des négociations d'Arusha ainsi que l'établissement d'un programme de réformes économiques structurelles ont permis à la Commission de rendre disponibles les fonds non-engagés dans le cadre des 7^{ème} et 8^{ème} FED. La priorité a été accordée aux populations et secteurs socio-économiques les plus touchés par la crise. Cela s'est traduit par la mise en œuvre des actions d'appui à la réinstallation et à la réinsertion des personnes déplacées (y compris les démobilisés) ainsi qu'à la consolidation de la paix. En vue de réagir rapidement, la Commission a réactivé deux projets nationaux suspendus, l'appui à l'Assemblée Nationale, ainsi qu'une contribution financière au processus politique externe (accords d'Arusha).

Afin de pouvoir répondre à la situation socio-économique préoccupante à l'intérieur du Burundi la Commission a, en 2000, mis à la disposition du pays la somme de 48 M€ destinée à la réhabilitation d'infrastructures et de services ruraux (voir section 4.1.1.1). Ce programme est basé sur des stratégies de décentralisation de l'aide, d'auto développement avec des activités à court terme.

En parallèle à ce projet, la mise à disposition des ressources STABEX s'est concrétisée par la signature à la conférence des bailleurs de fonds à Paris en décembre 2000 d'un Cadre d'Obligations Mutuelles (COM) de 43 M€ destinés à la réhabilitation des filières agricoles et à l'assainissement des finances publiques du pays. Dans ce même cadre, un nouvel appui à la balance des paiements de 22,6 M€ financé à partir des ressources du 8^{ème} FED a été décidé fin 2002.

Si l'on se réfère aux tableaux récapitulatifs en annexe, il apparaît qu'au cours de l'année 2002, l'assistance du FED a permis l'engagement de 61,8 M€ et le décaissement de 47,7 M€.

4.1. Secteurs de concentration et appui macro-économique

4.1.1. Réhabilitation physique et politique (7^{ème} et 8^{ème} FED)

Dans un contexte de sortie de crise, les reliquats des fonds du 7^{ème} FED ont été mis à disposition pour financer des projets de réhabilitation physique, d'appui au rapatriement volontaire des réfugiés, d'appui à la réinsertion et à la réinstallation des personnes sinistrées. Dans le cadre d'appui à l'amélioration des conditions de vie de la population, le projet de réhabilitation sanitaire dans cinq provinces a été réactivé. Dans le cadre de l'appui macro – économique et d'appui budgétaire, deux tranches de 6 M€ chacune des fonds du STABEX ont été mis à la disposition du Burundi pour financer des importations des biens et services. Les fonds de contrepartie ont servi pour la réhabilitation des filières agricoles et le paiement de salaires des Ministères sociaux. L'utilisation de ces fonds s'est faite en tenant compte des thèmes transversaux essentiels que sont les droits de l'homme, l'environnement et le rôle de la femme.

4.1.1.1. 7 ACP BU 54 – Programme de réhabilitation du Burundi « PREBU »

Le projet, portant sur un montant de 48M€, a débuté en avril 2000 pour une période de 4 ans. Sa logique d'intervention est basée sur l'approche participative des communautés de base.

Le budget pour les activités et le fonctionnement du PREBU était de 1.300 MFBU pour l'année 2000 et a servi à financer des projets de réhabilitation dans les secteurs de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et de l'agriculture dans trois provinces pilotes du pays (Kanyanza, Ngozi et Kirundo), à acquérir les équipements, et à financer les frais de fonctionnement du projet.

Les dépenses réalisées au titre du Devis Programme n° 1 (juillet 2000 – février 2001) s'élèvent à 927.136.040 FBUS soit un taux d'exécution d'environ 74,97 % selon le détail suivant:

Lignes budgétaires	Montants en FBU
Infrastructures et aménagements	630.455.916
Réhabilitation centre semencier de Muramba	4.526.400
Equipements du projet	181.592.767
Fonctionnement du projet	48.828.132
Imprévus ²	61.732.825
Total	927.136.040

Le DP n° 2 (mars 2001 – août 2002) porte sur un montant de 8.300 MFBU. Les interventions s'orientent vers les domaines de l'adduction d'eau, de l'électrification, de la santé, de l'éducation (réfection des écoles primaires et fourniture de matériel et équipement scolaire), dans la promotion de l'activité économique (production agricole, petit élevage, appui à la petite entreprise, production des semences, reboisement, etc.) et dans la réfection des infrastructures communautaires (marchés) dans les provinces de Bubanza, Bujumbura rural, Bururi, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Kirundo, Muramvya, Muyinga, Mwaro et Ngozi.

Au 31 décembre 2002, les dépenses réalisées au titre du Devis Programme n°2 s'élevaient à 10.669.662.399 FBU répartis comme suit:

Lignes budgétaires	Montant en FBU
Infrastructures et aménagements	7.528.125.317
Promotion de l'activité économique	1.317.830.532
Actions d'accompagnement	817.570.336
Réconciliation et acquis de la paix	240.695.797
Appui aux secteurs judiciaires et pénitentiaires	76.900.000
Etudes techniques pour coopération ultérieure	56.474.600
Cellule de coordination+antennes provinciales	632.065.817
Total	10.669.662.399

Il est à noter que des engagements en dehors du devis programme ont été réalisés et totalisent un montant de 4.787.111.838 FBU. Ces engagements concernent aussi bien les lignes budgétaires infrastructures que les actions de réconciliation et acquis de la paix.

Après une année de fonctionnement, une évaluation et un audit externe du projet ont été réalisés et ont permis de réorganiser et réorienter le projet.

Au titre des résultats du programme jusqu'à fin 2002, il est possible de mettre en exergue certaines réalisations telles que la réhabilitation de 65 écoles (soit 550 salles de classe permettant d'accueillir près de 38.000 bénéficiaires), 5 centres de santé, 5 bureaux provinciaux pour assurer une meilleure décentralisation des structures sanitaires et 4 hôpitaux dont une population de 1,2 millions est susceptible de bénéficier. Le projet a aussi réalisé 486 km d'adduction d'eau, permettant de diminuer les maladies dues à la mauvaise qualité de l'eau pour 210.800 bénéficiaires; re-dynamisé le monde rural par le financement de plus de 500 groupements associatifs composés principalement de femmes qui sont les principaux acteurs dans les domaines agro-sylvo-pastoral; réhabilité 6 centres de négoce en vue de recapitaliser le monde rural; et rapproché plus de 650.000 bénéficiaires par la construction de 125 km de pistes et de 5 ponts. Un des atouts de ce programme est le fait qu'il est multi-sectoriel et touche plusieurs aspects de la vie nationale, de la protection de l'environnement (actions de reboisement) à la réhabilitation politique (bonne gouvernance).

² Les imprévus ont notamment servi à financer le fonctionnement du comité de suivi de l'Accord d'Arusha et à couvrir le coût des billets d'avion de certains participants à la Conférence de Paris des bailleurs de fonds pour le Burundi qui a eu lieu à Paris en décembre 2000.

Dans un pays en situation de crise socio-politique, le programme essaie de répondre à certains aspects par des actions de réconciliation nationale, de soutien aux intervenants institutionnels dans les secteurs de la justice et pénitentiaire, de soutien aux personnes incarcérées, ainsi que des actions d'accompagnement au processus de paix.

Il est à noter que le programme est dans sa phase de croisière et atteint plus de 80 % en terme d'exécution. Cependant, tous les besoins ne sont pas couverts, notamment en matière de sécurité alimentaire, au travers de la réactivation des centres semenciers afin de pouvoir assurer la reconstitution de stocks stratégiques.

Le programme vient de se voir doter de ressources supplémentaires en vue de continuer l'action d'accompagnement des initiatives de paix et certaines réhabilitations physiques prévues dans le PIN 8ème FED.

4.1.1.2. 7 ACP BU 56 – Réhabilitation sanitaire de 5 provinces

Initié en 1992, et adopté en 1995 pour une durée de 18 mois le projet, dont l'objectif était de revitaliser le système de santé dans 5 provinces (Bubanza, Cibitoke, Cankuzo, Ruyigi et Rutana), connu une exécution limitée à cause de la crise et de la faiblesse des capacités locales. La décision de le réactiver fut prise en 1999. Du montant initial de 5,5M€ alloué au projet à la première réactivation, 1,3M€ avaient été utilisés avant la suspension des activités, laissant un reliquat de 4,2 M€. Au cours du mois d'avril 2001, l'Ordonnateur Principal du FED, sur demande de l'Ordonnateur National, a accepté la réactivation du projet à concurrence de son solde de 4,2M€ majoré de 20 % soit 1,1 M€, portant le montant total du projet à 6,6 M€, dont 5,3 M€ pour la mise en œuvre de cette nouvelle phase d'une durée d'exécution de 24 mois à compter d'avril 2002.

Lignes budgétaires	Montant en €
Infrastructures et équipements	294.200
Fonctionnement	1.130.140
Personnel local et formation	595.400
Médicaments	622.000
Etudes et Assistance technique	2.317.480
Lutte contre le SIDA	222.000
Imprévus	122.409
Total	5.303.629

Suite à la relance du projet, la Cellule des Opérations est devenue fonctionnelle (personnel et équipements complets). Après une analyse de situation ayant compris l'observation des prestations, une interview des ménages et une enquête communautaire, un plan d'action utilisant le cadre logique fut rédigé au niveau de chaque province. Deux rapports en vue d'améliorer les services de la Centrale d'Achat des Médicaments et du système d'information sanitaire provincial ont été élaborés. Des consultations ont été lancées pour l'attribution des marchés pour la mise en place d'un système comptable au niveau des hôpitaux, des comités de gestion dans les centres de santé, et d'une cellule de formation continue pour les 5 provinces à l'INSP. Des consultations ont aussi été lancées pour la fourniture de matériel roulant et divers, d'équipements médicaux et de médicaments. Trois rapports d'activités sont disponibles (deux du chef de mission, un du pharmacien gestionnaire) et font état d'une exécution normale des activités prévues.

Cependant, pour que le projet se réalise pleinement, une demande de changement de dates de début et de fin d'exécution tel que prévu dans l'avenant n°1 de la Convention de Financement 5512/BU signée le 22 mai et le 7 juillet 1995, a été introduite le 5 décembre 2002 à la Commission. Il s'agit de tenir compte de la date effective du démarrage du projet correspondant avec l'arrivée de l'assistant technique. Trois mois supplémentaires ont été proposés afin de rattraper les délais, d'améliorer le décaissement et d'atteindre la majorité des objectifs. La continuation de ce projet devrait être assurée dans le cadre du 9^{ème} FED.

Lors de la mise en place, au travers d'élections, des comités de gestion et des comités de santé, le projet incorporera les femmes et les différentes catégories socioprofessionnelles dans ce système de prise de décision. Les membres de ces comités seront formés afin de renforcer leurs capacités.

4.1.1.3. *Assistance au travers du STABEX*

Dans le cadre du STABEX, 56,2 M€ sont destinés au Burundi: 11,7 M€ et 44,5 M€ dans le cadre des STABEX 1990-91 et 1992-99. L'objectif global est de contribuer dans un premier temps à renforcer le processus de réhabilitation d'urgence sociale et économique du Burundi démarré avec l'appui de la communauté internationale, ce qui renforce l'appui de la Commission à ce secteur de concentration. En fonction de l'évolution de la situation interne, les ressources du COM permettront également d'accompagner le passage à une situation de développement à long terme du Burundi.

Dès lors, comme il sera détaillé ci-après dans la section 4.4.1, le premier Cadre d'Obligations Mutuelles (COM) prévoit 3,25 M€ pour un appui à la production vivrière; 3,25 M€ pour la réhabilitation de pistes rurales; et 18,5 M€ pour la réhabilitation et la restructuration des filières café, thé, coton dans le cadre du désengagement de l'Etat des filières de cultures d'exportation. Un deuxième COM, en négociation, prévoit quant à lui 6,2 M€ pour des investissements de première urgence pour les filières café, thé, coton; la réhabilitation et la relance du secteur hortofruticole, et la création d'un observatoire des filières agricoles. Dès lors, 31,2 M€ des 56,2 M€ disponibles au travers du STABEX renforcent l'assistance de la Commission à la réhabilitation du Burundi.

4.1.1.4. *7 ACP RPR 420 – Programme spécial de réhabilitation*

Ancien programme régional, il a été initié en 1995 pour appuyer les réhabilitations dans les pays voisins du Rwanda qui venait de sortir d'une crise. La composante pour le Burundi n'a pas connu beaucoup de développements d'où un reliquat important de 8,7M€ qui vient d'être dégagé pour renforcer la composante infrastructures du PREBU (7 ACP BU 054).

4.1.1.5. *8 ACP BU 7 – Appui au rapatriement volontaire des réfugiés*

L'objectif de ce programme, débuté en 2001 pour une durée de trois ans, est d'assurer le retour volontaire des réfugiés dans la dignité et la sécurité ainsi que leur réinsertion afin de contribuer à la consolidation d'une paix réelle et durable. Sur les 25M€ du projet, seuls 10 M€ avaient été dépensés à la fin de 2002³ par le HCR, l'agence d'exécution. Près de 50.000 rapatriés volontaires (facilités et spontanés) ont été assistés au cours de cette période. Ce chiffre doit être pondéré par un nombre de retours vers la Tanzanie. L'insécurité persistante a empêché un retour plus massif et a limité les activités du HCR dans plusieurs provinces du pays.

L'assistance de la CE concerne la préparation du retour, la réhabilitation des infrastructures sociales, le mouvement de rapatriement (transport) et la réinsertion socio-économique avec une composante de protection légale. Dans ce cadre, le projet a aussi soutenu plusieurs réunions de la Commission tripartite (Burundi-Tanzanie-HCR) ainsi que le ministère burundais en charge du rapatriement.

4.1.1.6. *8 ACP BU – Réhabilitation de la voirie de Bujumbura*

Projet en phase de préparation depuis 2000, les études de faisabilité ont été réalisées en 2001 et finalisées en 2002. Ce programme, d'un montant d'environ 15,5 M€, à financer sur le 8^{ème} FED, comprend la réhabilitation de rues de Bujumbura s'étalant sur environ 46,65 km. Les préparatifs de mobilisation du financement nécessaire sont en cours. Pour certaines rues, il sera possible d'utiliser la méthode HIMO par le système pavage en vue de créer des emplois et des revenus pour certaines catégories de la population urbaine notamment les jeunes.

³ Selon le HCR. Le rapport y relatif n'est pas encore parvenu à la Délégation et est attendu en mars 2003.

4.1.1.7. 8 ACP BU – Etudes et construction de la RN 12: Route Gitega-Karusi-Muyinga

Les études finales sont en cours d'analyse par les services techniques de la Commission et du Gouvernement. Là aussi il sera important de tenir compte de l'aspect "création d'emploi" sur les tronçons où cela est possible. Ce projet, d'environ 25 M€, est à financer sur le 8^{ème} FED.

4.1.1.8. 8 ACP BU – Etudes et construction de la RN 13&19: Route Cankuzo-Karusi-Muyinga

Les études ont été finalisées et l'enveloppe nécessaire à la mise en œuvre du programme de construction déterminée. Vu l'ampleur des activités à réaliser, le financement de l'exécution de cette route ne sera disponible qu'au travers du 9^{ème} FED.

4.1.2. Appui macro-économique

En 2002, aucun financement n'a été effectué dans le cadre du FED pour offrir un appui macro-économique au GdB. Cependant, un Programme Général d'Importations (PGI – 7^{ème} FED) a été réactivé permettant de débloquer 8,02 M€ pour le Burundi avant la fin de l'année, même si cette somme ne sera comptée que dans le budget 2003 du gouvernement.

De plus, un programme d'Allègement de la Dette et d'Appui aux Réformes Economiques (ADARE) a été préparé et présenté au Comité FED en novembre 2002, et approuvé en février 2003. Ce programme, d'un montant total de 22,6 M€, est financé au travers des projets 8 ACP BU 9 et 8 ACP BU 10, pour des montants respectifs de 13 M€ et 9,6M€. Cet appui comprend deux tranches: une première tranche de 15 M€, permettant au Gouvernement de payer les arriérés de sa dette à la BEI; une deuxième de 7 M€ contribuera au financement du budget général de l'Etat en 2003; le solde de 0,6 M€ financera les revues, audit et assistances techniques de court-terme.

4.2. Projets hors-concentration

Afin de mieux gérer les fonds FED après la réactivation de la coopération CE, un projet d'appui à l'Ordonnateur National a été formulé en 1999 pour améliorer la capacité du Gouvernement à planifier, à programmer et à suivre les fonds de développement. Ce projet (7 ACP BU 048) se compose d'une assistance technique et d'un budget de fonctionnement et d'équipement permettant d'assister l'ON dans son rôle de coordination des activités relatives à la coopération communautaire.

La convention de financement a été signée le 26 Août 1999. Une Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CELON) a été mise en place dès l'arrivée de l'assistance technique. A l'heure actuelle, la CELON gère son troisième devis programme. Le 31 décembre 2002 les décaissements sont de 918.132.860 FBU, soit un taux d'exécution de 45,27%, répartis comme suit:

Lignes budgétaires	Montant en FBU
Assistance technique	385.149.074
Personnel local	145.560.676
Equipement	177.823.416
Fonctionnement	110.187.147
Formation	37.307.107
Evaluation	62.105.440
Total	918.132.860

Les résultats attendus à la fin du projet sont la maîtrise par les services de l'ON des procédures liées aux financements de la CE, l'accélération du rythme d'identification et de mise en œuvre des projets, et l'application des critères de bonne gestion financière dans le suivi des projets.

Les travaux préliminaires ont porté sur la constitution d'une base de données sur les projets en suspens et envisagés, la définition des priorités pour les besoins d'intervention immédiate, la relance des projets en suspens, la préparation de financements pour de nouveaux projets, la préparation et le dépouillement de dossiers d'appels d'offres pour les projets dont les études étaient prêtes, la préparation de contrats, le suivi technique et financier des projets en cours de réalisation.

En tant que projet de coordination, la CELON a été active dès le dernier trimestre 1999 et s'est impliquée dans le comité technique et dans le comité de pilotage des projets communautaires (PREBU, STABEX). En plus, elle a participé activement dans la définition de la stratégie pour la mise en place des fonds STABEX et du projet santé. La Cellule a également été impliquée dans la préparation du Programme Indicatif National du 8^{ème}FED, dans les engagements mutuels et politiques sectorielles, et dans la conception du document de stratégie pour le 9^{ème} FED.

Des réunions de coordination des bailleurs de fonds ainsi que des réunions techniques multiformes ont été organisées pour redémarrer la coopération communautaire, orienter les interventions des bailleurs pour éviter les chevauchements, et assurer la coordination et le suivi des projets.

Au niveau institutionnel et des ressources humaines, un des volets prioritaires de la Cellule est le programme de renforcement des capacités de l'administration centrale et décentralisée. A cette fin, une évaluation des besoins en formation auprès des services de l'ON, de l'administration centrale et décentralisée a été réalisée. Afin d'aider au redressement de la situation et de concrétiser ses objectifs, la CELON a élaboré un plan de formation en 5 modules:

- la gestion du cycle de projet et le cadre logique;
- le cadre de la coopération communautaire;
- L'analyse financière et économique "ECOFIN";
- Les procédures financières et de passation de marchés;
- La gestion budgétaire et le suivi des projets.

La formation des cadres de l'Administration publique fût organisée sous la forme de séminaire de 2 à 5 jours. Environ 300 cadres ont été ciblés. Ils relèvent des services de l'ON, des ministères techniques bénéficiaires de l'aide communautaire (points focaux et autres), des services de l'administration centrale et décentralisée, et des projets communautaires.

La CELON a organisé des visites régulières sur le terrain, d'une part pour suivre les projets communautaires en cours d'exécution et, d'autre part, pour identifier de nouveaux projets.

La CELON réalise pour les contrats d'assistance technique et d'études, les opérations de paiement après les vérifications d'usage. Elle a également pour mission, au travers du programme REGIE, de consolider la situation financière des projets communautaires et de transmettre aux autorités compétentes une situation mensuelle.

La CELON a été pénalisée par une assistance technique défaillante, comme démontré par la démission de l'AT Développement le 9 juin et l'interruption définitive du contrat de l'AT en Administration / Finances le 30 juin, laissant la CELON sans AT pour le reste de 2002. Ces problèmes de gestion à l'intérieur de la cellule après un an de mise en œuvre du projet n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés pour le suivi du FED: le suivi FED est moins efficace que celui fait par les projets individuellement ou par la Délégation.

En évaluant objectivement le projet, on constate que le contexte général du Burundi n'a pas encore permis à la CELON de s'impliquer pleinement dans la réalisation de ses objectifs: la situation politique et économique du pays ne permet toujours pas une reprise effective de la coopération bi - et multilatérale telle que préconisée lors de la signature de la convention de financement. La lenteur dans les négociations et la mise en exécution des accords d'Arusha ainsi que l'insécurité persistante dans certaines régions du pays qui n'ont pas permis le déblocage des fonds selon le rythme souhaité. Malgré ce contexte inapproprié, la CELON a initié des activités de développement qui pourraient démarrer dans les prochains mois (8^{ème} et 9^{ème} FED).

4.3. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non-étatiques

Il est prévu que, dans le cadre du 9^{ème} FED, la Délégation de la CE au Burundi ait à gérer un fonds spécifique permettant de renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs non-étatiques pour favoriser leur pleine participation dans le processus de développement du Burundi, dans la perspective de leur confier la gestion directe et intégrale de programmes. Ce fonds, dont le montant

n'est pas encore décidé, sera extrait de la somme de 9,5 M€ destinée aux "autres programmes" prévus par le PIN.

Cet appui aux acteurs non-étatiques aura lieu dans le cadre d'une stratégie d'intervention basée sur quatre axes prioritaires:

- le développement institutionnel pour permettre une meilleure structuration de la société civile;
- le renforcement des capacités de gestion, d'analyse, de négociation et d'intervention des organisations de la société civile afin de leur permettre de contribuer pleinement au processus de développement de leur pays;
- l'identification d'espaces de concertation et de dialogue au niveau local, provincial et national;
- l'appui au dialogue entre les structures étatiques et non-étatiques.

Les problèmes d'effectifs rencontrés par la Délégation au cours de l'année 2002 ont limité le dialogue à ceux mis en place dans le cadre de la préparation du CSLP-I et du DSP.

4.4. Autres instruments

4.4.1. STABEX

Un Cadre d'Obligations Mutuelles a été signé le 11 décembre 2000 à Paris pour mettre en place la programmation des fonds Stabex 1992-1999 pour un montant de 44,5 M€. Le Burundi disposait en effet de reliquats importants en raison de la crise et de la suspension de la coopération au Burundi. Un deuxième COM, couvrant les années 1990-1991, d'un montant de 11,7 M€, est en cours de signature. Le COM 1 a permis la mobilisation des financements mentionnés ci-dessous:

Année	Produit	Origine	Montant en €
1992 ⁴	café	CT 28/92	9.038.427
1992	cuirs et peaux	CT 29/92	326.763
1993	café	CT 24/93	19.577.265
1993	cuirs et peaux	CT 25/93	273.078
1993 compl.	café	CT 24/93 addendum	799.072
1993 compl.	cuirs et peaux	CT 25/93 addendum	11.146
Reversement premier protocole	café	CR 16/Rev	653.113
1995	peaux brutes	CT 10/95	299.240
1996	café	CT 13/96	3.182.889
1996	peaux brutes	CT 14/96	402.737
1998	cuirs et peaux	CT 10/98	203.803
1999	café	CT 14/99	8.746.332
Remboursement de la franchise (art.195A)		CT 11/2000	1.002.095
Total			44.515.960
Solde du transfert 90 en FBU		CT 29/90 et 30/90	62.142.941

Le COM2 porte sur l'utilisation d'un montant de 11.699.025.33 €, outre les intérêts qui seront générés après le 31 décembre 2001:

Soldes au 31/12/01	Montants (€)
Transfert 1990 (café et thé)	228.647,47
Transfert 1991 (café, cuirs et peaux)	11.470.377,86
Total	11.699.025,33

⁴ Le montant du transfert 1992 a été réduit de commun accord entre le Gouvernement du Burundi et la Commission Européenne de 880.209 €, suite aux observations de la Cour de Comptes concernant d'une part la non justification par les autorités de l'utilisation de la totalité du transfert 1989 et la sous-estimation par la Commission du montant des droits à transfert au titre du Stabex café 1991.

Après la signature d'avenants au COM originel, les déboursements ont été divisés en 4 tranches:

	Tranche	Ss-tranche	Montant (M€)	Objet
COM1 (92-99)	1	1	6,0	Païement de la part des rémunérations directes de base de l'administration civile, notamment des agents dans les secteurs agricole ou sociaux
	2	1	6,0	Païement de la part des rémunérations directes de base de l'administration civile, notamment des agents dans les secteurs agricole ou sociaux
	3	1	6,5	Appui à la production vivrière (3,25M€) et réhabilitation des pistes rurales (3,25M€)
		2	12,5	Réhabilitation et restructuration des filières café, thé, coton dans le cadre du désengagement de l'Etat des filières de cultures d'exportation
	4	1	6,0	Poursuite de la mise en œuvre des programmes de réhabilitation et de restructuration des filières
		2	4,5	Appui à la réinsertion dans la vie productive des sinistrés de guerre
	5	1	3,0	Actions d'assistance technique*
Sous-total COM1			44,5	
COM2 (90-91)	1	1	5,5	Païement des rémunérations directes de base de l'administration civile, notamment des agents avec des responsabilités dans les domaines de développement agricole ou dans les secteurs sociaux, en priorité en milieu rural, afin de normaliser le fonctionnement de l'administration au bénéfice des populations rurales
	2	1	6,2	Investissements de première urgence pour les filières café, thé, coton; Réhabilitation et relance du secteur hortofruticole Appui à la création d'un observatoire des filières agricoles
Sous-total COM2			11,7	
Total			56,2	

* Mais un montant de 4 millions d'euros a été proposé pour inclure les intérêts générés à partir du 31 mai 2002

Comme il a été vu dans la section 4.1.1.3, l'objectif global du STABEX est de contribuer dans un premier temps à renforcer le processus de réhabilitation d'urgence sociale et économique du Burundi. Les ressources du COM pourront également accompagner le passage à une situation de développement à long terme du Burundi.

Les résultats attendus sont:

- Satisfaire le besoin urgent en devises de l'économie;
- Contribuer à normaliser le fonctionnement de l'administration civile de l'Etat;
- Renforcer la compétitivité des filières des cultures de rente, traditionnelles et nouvelles;
- Soutenir les programmes de réhabilitation des infrastructures et de l'ensemble de l'outil de production;
- Soutenir les réformes institutionnelles et la mise en œuvre des actions nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie et de rémunération des producteurs, pour l'accompagnement de la réinsertion dans la vie productive notamment agricole des sinistrés de guerre;
- Approfondir le processus de désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation.

Concernant les résultats atteints, il faut d'abord noter que le Stabex, au travers des deux tranches de devises qui ont été mises aux enchères, a permis de répondre en partie au criant besoin en devises du pays. D'autre part, les fonds de contrepartie générés ont permis au Gouvernement de respecter ses engagements vis-à-vis des employés du secteur public et ont contribué au financement du déficit brut à hauteur de 10% (4.300 MFBU de fonds de contrepartie contre un déficit de 39.200 MFBU en 2002). Par contre, des lenteurs importantes ont été observées dans le processus de mise en œuvre de certaines tranches.

La réalisation d'une série d'études de diagnostic des filières des cultures de rente a permis de souligner les problèmes de ces filières, d'identifier les actions de réhabilitation nécessaires avant d'entamer le processus de leur privatisation lorsque possible.

4.4.2. Banque Européenne d'Investissement

La dernière intervention de la BEI au Burundi remonte à 1989 et concerne un Prêt global IV en faveur de la BNDE pour un montant de 4 M€ dont seulement 2,2 M€ ont été utilisés. Depuis 1996, le Burundi n'a réglé aucune échéance ni sur les prêts de la Commission ni sur ceux de la BEI. La crise politique et l'accumulation des arriérés de paiement expliquent la longue interruption des opérations de la BEI au Burundi. En conséquence, le Burundi dispose encore d'un minimum garanti de capitaux à risques de 1,94 M€, solde au titre de la convention Lomé III et de 28 M€ au titre de Lomé IV (14 M€) et Lomé IV bis (14 M€), sur lesquels aucun montant n'a été engagé.

La Commission vient de mobiliser des ressources en vue d'apurer les arriérés dus par le Burundi à la BEI. Le montant de ces arriérés est estimé à environ 15 M€ pénalités et intérêts compris, au 30 juin 2002.

Une fois le problème des arriérés résolu, la BEI, en étroite collaboration avec les autres instruments de la coopération communautaire, s'efforcera d'identifier des opportunités pour de nouvelles interventions au Burundi dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Elle se concentrera sur la structuration et le renforcement du secteur financier et le développement du secteur privé notamment en accompagnement de la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs. Avec le souci de valoriser les richesses naturelles du pays, la BEI entend par exemple porter un intérêt tout particulier aux filières agricoles mais aussi au développement des infrastructures économiques, des communications, et de l'énergie, dans le cadre de leur privatisation et en collaboration avec d'autres institutions financières multilatérales et bilatérales (Banque Mondiale, BAD).

La BEI ne manquera pas d'étudier toute opportunité d'investissement qui viserait à favoriser le désenclavement du pays et ainsi à promouvoir une plus grande coopération régionale. A cet égard, le Burundi pourrait avoir accès aux différents Fonds d'investissement privés auxquels la BEI participe (African Microfinance Fund, AIG Infrastructure Fund).

4.4.3. Coopération régionale

Le principal programme mis en place dans le cadre de la coopération régionale est le Pan-African Programme for the Control of Epizootics (PACE – Projet REG/5007/005). Celui-ci a débuté le 1^{er} novembre 2002, se terminera le 31 octobre 2003 et concerne 32 pays de l'Afrique Subsaharienne. Pour le Burundi, ce projet prévoit un montant indicatif de 664.655 €.

L'objectif du PACE est de renforcer les capacités nationales et régionales d'évaluer les aspects techniques et économiques des maladies animales, de générer les programmes appropriés pour les contrôler, de renforcer les services vétérinaires, et de protéger les animaux des principales maladies épizootiques.

4.4.4. Lignes budgétaires communautaires

Seules quelques actions ont été financées au Burundi en 2002 dans le cadre des lignes budgétaires communautaires (voir tableau en annexe):

- B7-6000: la CE a participé au co-financement de deux programmes d'ONG en 2002, contribuant à la réadaptation des personnes handicapées (ONG-PVD/2002/020-025/BI) et à la promotion socio-économique des groupes vulnérables (ONG-PVD/2002/020-058/BI). Le cofinancement de la CE représentait respectivement 750.000 € (sur un montant total de 1.300.829 €, soit 58%) et 1.330.175 € (sur un montant de 1.773.566 €, soit 75%).
- B7-6211: Appui aux actions en matière de VIH/SIDA dans les pays en voie de développement, mis en œuvre par Handicap International et Action Nord-Sud pour un montant de 650.000 €.
- B7-7020/BU/ED/144/98: Assistance de 834.079 € à l'Assemblée Nationale du Burundi.
- Programme communautaire d'assistance technique aux entreprises des pays ACP, mis en œuvre par les entreprises privées, d'un montant de 89.798 €.

4.4.5. ECHO

Des besoins humanitaires pressants existent toujours au Burundi, principalement dans les secteurs de la santé, de la nutrition, de la sécurité alimentaire, de l'eau, de l'assainissement, et des biens de première nécessité. Pour cette raison, l'Office d'Aide Humanitaire (ECHO) y est présent sans interruption depuis 1994, période durant laquelle il a apporté une aide de plus de 250 M€. La stratégie d'ECHO au Burundi est de répondre aux besoins humanitaires urgents, mais aussi de préparer, lorsque cela est possible, la reprise des programmes de réhabilitation et de développement, notamment par les autres instruments communautaires. ECHO travaille en partenariat avec une quinzaine d'ONG internationales, avec plusieurs agences de l'ONU, ainsi qu'avec la Croix-Rouge. ECHO a consacré 17,5 M€ au Burundi en 2002, somme mise en œuvre dans les secteurs pré-cités.

5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LE FUTUR

5.1. Programmation future

Au cours des années 2003-2007, la Communauté européenne assistera le Gouvernement du Burundi au travers de différents instruments (voir annexes).

L'instrument principal, en termes financiers, sera le FED. Comme le montre le tableau en annexe, les montants disponibles dans le cadre des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED équivalent à 350 M€. Il faut aussi noter que, dans le cadre de l'enveloppe B du 9^{ème} FED, le Burundi pourrait aussi bénéficier d'une aide FLEX (3,18 M€ ont déjà été approuvés). Si l'on regroupe les différents programmes financés par les différents FED, comme dans le tableau et le graphique correspondant (en annexe), il apparaît que la CE interviendra au Burundi dans six secteurs principaux:

- Réhabilitation et développement rural: 56%
- Appui budgétaire et désendettement: 22,6%
- Appui à la transition et à la bonne gouvernance: 14,4%
- Région: 3,2%
- Appui à l'ON: 1,3%
- Autres: 2,6%

Un second instrument qui sera très présent est ECHO. En effet, le programme humanitaire de la CE a été, et restera certainement, un des principaux instruments financiers pour l'aide humanitaire au Burundi. Le programme annuel d'ECHO au Burundi représentait 17,5 M€ en 2002 et s'élèvera à 15M€ en 2003.

Comme indiqué dans la section 4.4.2, l'apurement des arriérés du Burundi auprès de la BEI permettra à cette dernière d'étudier la possibilité d'intervenir à nouveau au Burundi prochainement.

La CE interviendra aussi au travers de lignes budgétaires spécifiques permettant le co-financement d'ONG ou de contribuer à la sécurité alimentaire, ou à la démocratisation et à la promotion des droits de l'homme. Concernant le cofinancement d'ONG, des appels à propositions ont été lancés pour 2003. Bien que le Burundi n'ait bénéficié d'aucune aide au travers de la ligne budgétaire pour la sécurité alimentaire en 2002, un programme devrait être mis en place au cours de l'année 2003 afin que la CE soit présente dans ce domaine au cours des années à venir. Dans le cadre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) le Burundi a été choisi comme pays cible et a été doté d'un montant de 1,5 M€/an jusque 2004. Dans le cadre du soutien à la démocratisation, au renforcement de la bonne gestion publique et de l'état de droit (ligne budgétaire B7-701), le Burundi n'a pas bénéficié d'aide de la CE en 2002. Cependant, pour 2003, 11 demandes de financement ont été formulées par des ONG, et sont actuellement en discussion.

5.2. Cohérence avec les autres politiques et instruments de la Communauté

La mise en œuvre de ces interventions de la CE au Burundi vise à l'obtention de résultats coïncidant avec les objectifs de la politique de développement de la CE, afin de favoriser le développement économique et social durable, insérer le pays dans l'économie mondiale et lutter contre la pauvreté.

L'assistance de la CE à l'exportation des produits agricoles burundais est cohérente avec les politiques agricoles européennes. En effet les produits concernés, qu'ils soient traditionnels (café, thé, coton) ou non traditionnels avec potentiel (produits hortofruticoles) concurrencent peu ou pas les produits agricoles européens et pourraient bénéficier du large potentiel des marchés européens.

Au niveau commercial il est important de rappeler que, d'ici à 2008, la région à laquelle appartient le Burundi devrait signer un Accord de Partenariat Economique (APE) avec la CE. Cet accord de partenariat, qui vise à l'intégration de l'économie du Burundi au sein de processus d'intégration régionale et mondiale, sera considéré comme un instrument d'aide au développement et, en tant que tel, sera intégré dans la politique de développement du Burundi. Suivant des objectifs similaires, le Burundi est actuellement en train de négocier avec la Banque Mondiale un "Cadre Intégré" qui permettra de contribuer au développement du pays au travers d'amélioration de son commerce.

Concernant la cohérence entre les actions financées dans le cadre du FED et l'assistance humanitaire fournie par ECHO, la stratégie mise en place a pour objectif d'assurer le lien entre l'aide humanitaire, la réhabilitation et le développement (Linking Relief, Rehabilitation and Development - LRRD). En effet, lorsque la paix et la sécurité seront durablement stabilisées, ECHO devant se retirer du Burundi, le FED aura la capacité, principalement au travers de son appui au développement rural et aux secteurs sociaux en milieu rural, de prendre le relais et d'assurer la meilleure transition possible. Dans certaines provinces relativement stables du Burundi une transition est déjà entamée. Par exemple, à Cibitoke et Bubanza une transition dans le secteur de la santé est en cours au travers du Programme de Réhabilitation Sanitaire du 7^{ème} FED. Cependant, compte tenu de la situation actuelle, ECHO n'est pas dans une perspective de retrait du Burundi. Son action est encore nécessaire, surtout dans les régions où la situation n'est pas encore stabilisée et où les projets financés dans le cadre du FED ne peuvent pas agir pour le moment.

En plus des aspects de cohérence avec l'environnement externe au Burundi, la présente stratégie est également cohérente avec les caractéristiques et besoins intrinsèques de développement du pays. En effet, la stratégie adoptée est en ligne avec les caractéristiques physiques et sociales du Burundi, ses avantages comparatifs et ses besoins plus urgents, en combinaison avec certaines spécificités de la Coopération européenne.

6. REVUE OPERATIONNELLE ANNUELLE 2003

6.1. Accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED

6.1.1. Clôture de projets et d'anciens contrats

Au début de l'année 2002, 9 projets, financés par les 7^{ème} et 8^{ème} FED et représentant un RAL de 1,3 M€, n'avaient pas été clôturés dans les délais impartis (cf. Annexe):

- Le projet 7 ACP BU 26, ex 5 ACP BU 28, "Développement socio-économique de la province de Kirundo", est actuellement au service juridique AIDCO/G/2 pour résoudre les derniers litiges;
- Le projet 7 ACP BU 8 "Alimentation en eau de la province de Rutana" est en attente du remboursement d'une avance de 5,6 MFBU par le Gouvernement du Burundi;
- Quatre autres projets ont été clôturés et envoyés à la Commission en novembre 2002. Il s'agit des projets 7 ACP BU 6 "Premier programme pluriannuel de micro réalisations", 7 ACP BU 16 "Amélioration de l'accès à la ville de Kirundo", 7 ACP BU 19 "Deuxième programme pluriannuel de micro réalisations (1993/95)", et 7 ACP BU 28, ex 5 ACP BU 47, "Programme de désenclavement en matière de marché";
- L'ON a été saisi au début de 2003 pour procéder à la clôture des trois derniers projets: 7 ACP BU 60 "Elaboration d'un programme national d'action", 7 ACP BU 62 "Appui au droit et à la justice", et 8 ACP BU 8 "Evaluation du programme de rapatriement".

6.1.2. Réengagement des ressources libérées

Les quatre projets dont les dossiers ont été clôturés permettront de libérer 784.884€, auxquels se rajouteront les 549.177€ qui seront libérés lorsque les dossiers des cinq autres projets seront finalement clôturés.

1.334.060,55€ seront ainsi disponibles à terme. Il est envisagé d'utiliser ces ressources dans le cadre d'une augmentation du plafond du programme ADARE 2003 (8 ACP BU 9 et 10). Une partie de ces reliquats pourra également être utilisée pour financer le renforcement des capacités des acteurs non-étatiques engagés dans le processus de transition.

6.2. Définition d'indicateurs et d'objectifs en vue de mesurer les résultats obtenus dans les secteurs de concentration

Il est important de mettre en exergue le fait que, considérant la situation particulière du Burundi, il n'a pas été possible de définir, que ce soit au sein du CSLP-I ou du DSP et du PIN 9^{ème} FED, des objectifs quantifiables et objectivement vérifiables. Ce rapport annuel n'a donc aucun document sur lequel se baser pour définir ces indicateurs et objectifs quantifiables.

Plutôt que d'essayer de déterminer ces indicateurs sans bases solides sur lesquelles se fonder, il a été décidé que, lors de chaque mission d'identification des interventions futures de la CE au Burundi, il serait demandé aux experts concernés d'identifier les indicateurs et objectifs quantifiables propres à chaque secteur. Il sera également tenu compte des indicateurs objectivement quantifiables et vérifiables qui feront partie du futur CSLP.

6.3. Dialogue avec l'ON et les acteurs non-étatiques

6.3.1. Dialogue avec l'ON

Malgré une volonté manifeste de part et d'autre, le dialogue a souffert du fait que la Commission n'a été représentée que par un seul fonctionnaire qui a par ailleurs été contraint de quitter le Burundi précipitamment début août 2002. Le nouveau Chef de Délégation n'a quant à lui pu prendre ses fonctions que fin octobre. Du côté de l'ON, celui-ci a été pénalisé par une assistance technique défailante au sein de sa cellule d'appui, la CELON, comme démontré par la démission de l'AT Développement le 9 juin et l'interruption définitive du contrat de l'AT en Administration / Finances le 30 juin, laissant la CELON sans AT pour le reste de 2002.

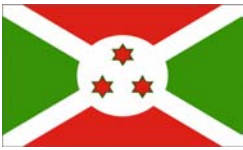
En dépit de ces problèmes, un dialogue fructueux a été assuré lors de plusieurs missions de l'ON à Bruxelles et du siège (AIDCO/C/1 et C/4, DEV/D/3, floater) ou du Chef de délégation au Rwanda à Bujumbura. Ces diverses missions ont permis de façon coordonnée des avancées substantielles pour la mise en œuvre des projets et la programmation du 9^{ème} FED.

Avec l'arrivée du nouveau Chef de délégation fin octobre 2002, un dialogue direct avec l'ON et la CELON a été restauré avec pour premiers résultats l'identification d'une nouvelle assistance technique à la CELON et le rétablissement des circuits normaux pour la circulation des documents et de l'information, permettant à cette cellule d'exercer à nouveau son rôle d'appui à l'ON.

6.3.2. Dialogue avec les acteurs non-étatiques

Compte tenu des problèmes d'effectifs de la Délégation, en 2002, le dialogue avec les acteurs non-étatiques a été mené de pair avec les actions d'approche participative menées conjointement lors de l'élaboration du Cadre Stratégique intérimaire de Croissance économique et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-intérimaire) et du DSP/PIN 9^{ème} FED. Ce dialogue a été mené dans l'esprit et la lettre d'une recherche d'un consensus et d'une contribution consciente de tous les acteurs et bénéficiaires du développement économique et social du Burundi aux politiques et programmes de réduction de la pauvreté. Placé sous la conduite d'une équipe d'organisation et de coordination, ce dialogue a été mené avec des associations de la société civile, telles que le secteur privé, les femmes, les jeunes, les ONGs, les représentants des confessions religieuses, etc. et des communautés de base.

Un dialogue plus spécifique et permanent avec les acteurs non-étatiques sera relancé au cours de l'année 2003 au fur et à mesure de la reconstitution d'une Délégation entièrement opérationnelle.

REPUBLIQUE DU BURUNDI**DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPEENNE AU BURUNDI**

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2002 BURUNDI

7. CONCLUSIONS

7.1. Bilan politique, économique et social

Depuis le 1er novembre 2001, le Burundi est dirigé par un Gouvernement de transition conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé le 28 août 2000 par 19 parties. Ce Gouvernement, qui réunit 17 partis politiques, doit piloter la transition pendant trois ans et adopter une série des réformes politiques, sociales, judiciaires et économiques visant à résoudre le conflit, à réconcilier la population et à préparer la démocratisation du pays.

Malgré ce vaste accord politique, la guerre civile, qui a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes depuis octobre 1993, n'a pu être terminée car d'importants mouvements d'opposition armée n'y ont pas adhéré. La violence a persisté tout au long de l'année faisant des centaines de morts et de blessés. Elle a de plus forcé environ 400.000 personnes à quitter leurs foyers pour vivre dans des camps de déplacés, alors qu'environ 500.000 Burundais sont réfugiés à l'extérieur.

La conclusion d'un cessez-le-feu avec les mouvements armés était la priorité pour le GdB comme pour la communauté internationale au cours de 2002. Au début de l'année, ces mouvements armés regroupaient deux groupes à deux factions chacun: le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza et celui de Jean-Bosco Ndayikengurukiye, et le PALIPEHUTU-FNL d'Alain Mugabarabona et celui d'Agathon Rwasa. Ces efforts n'ont été couronnés que fin 2002 lors de la signature d'un cessez-le-feu en octobre avec les factions de Ndayikengurukiye et de Mugabarabona, puis en décembre avec le CNDD-FDD de Nkurunziza. Seul le PALIPEHUTU-FNL de Rwasa, mouvement le plus extrémiste et le plus actif dans la province de Bujumbura rural, refuse toujours toute négociation.

La mise en œuvre de ces accords s'est avérée très difficile compte tenu de la multitude de signataires (des accords séparés), de la complexité des mécanismes de mise en œuvre et de l'absence d'accord politique entre le Gouvernement et le CNDD-FDD-Nkurunziza ainsi que de la méfiance mutuelle et des intérêts partisans qui continuent à primer parmi les parties au conflit. L'an 2003 montrera le succès ou l'échec de ces accords de cessez-le-feu.

La guerre civile constituait un obstacle à l'application correcte de l'Accord d'Arusha car, si la violence a rendu impossible un certain nombre de mesures, elle servit aussi de prétexte aux forces politiques réticentes aux réformes pour freiner leur application, même dans les domaines ne nécessitant pas de cessez-le-feu préalable.

L'Accord d'Arusha prévoit aussi l'établissement d'un certain nombre de commissions et autres organes thématiques dont la Commission Nationale pour la Réhabilitation des Sinistrés (CNRS) et la Commission Nationale de Vérité et de Réconciliation (CNVR) mais, fin 2002, aucune des deux n'était mise en place.

La réforme de la justice, problème clé du conflit, est une entreprise cruciale. La politique sectorielle du Ministère de la justice présente une base institutionnelle pour une justice plus juste et équitable, mais elle rencontre certaines résistances politiques, impliquant des lenteurs dans la réforme.

La situation des droits de l'homme s'est dégradée par rapport à 2001. Ceci concerne notamment le droit à la vie dont les violations sont devenues plus massives. Cela est principalement dû à une intensification des opérations militaires qui ne se préoccupent pas de la population civile. La liberté d'expression est entravée par des poursuites judiciaires pour certaines déclarations des opposants politiques d'une part et par des contraintes imposées aux journalistes d'autres part. Concernant les détentions, tortures et autres mauvais traitements sont régulièrement rapportés. De plus, la situation légale de détention reste préoccupante.

Pour ce qui est de l'évolution économique, le Gouvernement a entrepris dès 2001 une série de consultations économiques avec le FMI qui ont abouti à l'octroi par ce dernier, en octobre 2002, d'un *Post Conflict Emergency Assistance Credit* pour un montant de 13 MUSD, sous condition d'adoption d'une loi de finance rectificative pour freiner la hausse des dépenses publiques.

D'autres réformes macro-économiques et structurelles ont été récemment initiées dans le cadre de divers programmes tels que le Crédit d'Urgence et de Redressement Economique (CURE) mis en place avec la Banque Mondiale. Ces réformes visent à améliorer la politique monétaire et de change; la gestion et la transparence budgétaire; la bonne gouvernance économique grâce à un renforcement du contrôle budgétaire; et la lutte contre la corruption et contre la fraude.

Cependant, la baisse des ressources d'exportation, combinée au tarissement des financements extérieurs, ont considérablement réduit la capacité de remboursement de la dette extérieure. Celle-ci s'élevait à 1.145 MUSD en 2001, soit près de 180% du PIB. Cet endettement, libellé en devises étrangères, est fortement influencé par le taux de change: alors que l'encours de la dette exprimé en USD affiche une relative stabilité, il enregistre une hausse de plus de 320% sur la période 1992-2001 lorsqu'il est ramené en monnaie nationale. Un fonds fiduciaire d'allègement de la dette multilatérale a été mis en place pour aider le Gouvernement, en attendant d'avoir accès à l'initiative PPTTE, à honorer le service dû aux créanciers multilatéraux.

La situation sociale au cours de la période 1992-2002 est caractérisée par un très bas niveau de développement humain et une aggravation de la pauvreté. Selon les indicateurs de pauvreté monétaire, le pourcentage des pauvres est passé de 35% en 1992 à 68% en 2002. Le revenu par habitant a baissé de près de la moitié s'établissant à moins de 110 USD en 2002 contre 210 USD en 1992. Cette aggravation va de paire avec une diminution de la longévité, un faible accès aux infrastructures sociales et un fort taux d'analphabétisme. L'indicateur de développement humain (IDH) montre entre 1992-2001 une régression sensible, passant d'un IDH équivalent à 0,344 en 1992 à 0,313 en 2000. De plus, la situation sanitaire s'est dégradée et les conditions d'hygiène et d'habitat laissent encore à désirer.

Le Burundi est depuis trois décennies confronté à des déficits du système éducatif national et a dû procéder au lancement de plusieurs programmes dans ce secteur avec l'objectif de rehausser le niveau de l'enseignement, de tendre vers l'éducation pour tous et de parvenir à l'adéquation formation-emploi. Malheureusement, certains handicaps tel que le faible niveau de revenus et les maigres ressources budgétaires allouées à l'éducation, limitent l'accès à l'éducation.

Les effets directs de la crise ont été la destruction d'infrastructures, la mort d'une partie du personnel médical et paramédical, la concentration du personnel restant dans les centres urbains pour des raisons de sécurité, et l'amplification des ruptures de stocks de médicaments.

Les effets indirects de la crise ont été principalement liés aux déplacements des personnes qui ont entraîné un fort appauvrissement, surtout en milieu rural. La promiscuité dans les camps de déplacés ou de regroupés a provoqué la réapparition de maladies endémo-épidémiques que l'on considérait comme éradiquées ou sporadiques, ainsi que l'augmentation rapide du VIH/SIDA et de la malnutrition. Seul un cinquième de la population totale a accès aux soins et aux médicaments.

Le Gouvernement du Burundi vient d'élaborer un Programme Social d'Urgence incluant des programmes d'actions sectorielles pour relancer la croissance et la lutte contre la pauvreté. Les principaux secteurs visés sont la bonne gouvernance, la réhabilitation des services sociaux de base, la relance de l'économie en vue d'une croissance accélérée au travers des programmes de relance du secteur agricole, la réhabilitation des infrastructures économiques de base et la promotion du secteur privé, la réinstallation et la réinsertion des déplacés et des rapatriés et l'appui au programme de lutte contre le VIH/SIDA.

7.2. Résultats des activités de la CE au Burundi en 2002

Suite à la dégradation de la situation de sécurité dans le pays, la Commission a suspendu sa coopération avec le Burundi en 1996. Le bon avancement des négociations de paix et de réconciliation à Arusha ainsi que l'établissement d'un programme de réformes économiques structurelles ont permis à la Commission de rendre disponibles les fonds non-engagés dans le cadre des 7^{ème} et 8^{ème} FED. En 2002, l'assistance de la Commission au travers du FED a permis d'engager un montant total de 61,8 M€ et de décaisser l'équivalent de 47,7 M€. La priorité a été accordée aux populations et secteurs socio-économiques les plus touchés par la crise. Cela s'est traduit par la mise en œuvre d'actions de réhabilitation et d'appui à la réinstallation et à la réinsertion des personnes déplacées (y compris les démobilisés) ainsi qu'à la consolidation de la paix. En vue de réagir rapidement, la Commission a réactivé deux projets nationaux suspendus, l'appui à l'Assemblée Nationale, ainsi qu'une contribution financière au processus politique externe (accords d'Arusha).

Ainsi, afin de pouvoir répondre à la situation socio-économique préoccupante à l'intérieur du pays la Commission a mis à la disposition du pays un fonds d'un montant de 48 M€, dans le cadre du PREBU, pour réhabiliter infrastructures et services ruraux, tels que la réhabilitation de 65 écoles, de 5 centres de santé et de 4 hôpitaux, la réalisation de 486 km d'adduction d'eau potable et de 125 km de pistes, et la re-dynamisation de plus de 500 groupements associatifs. Ce programme est basé sur les stratégies de la décentralisation de l'aide, de l'auto développement avec des activités à court terme.

En parallèle à ce projet, la mise à disposition des ressources STABEX s'est concrétisée par la signature à la conférence des bailleurs de fonds à Paris en décembre 2000 d'un Cadre d'Obligations Mutuelles de 43 M€ destinés à l'assainissement des finances publiques du pays. De même, un appui à la balance de paiement vient d'être décidé en 2002 sur base des reliquats du 7^{ème} FED. Un COM pour le STABEX 1990 – 1991 a été signé et les fonds ont été transférés sur un compte à la Banque de la république du Burundi en mars 2002. Le protocole d'accord pour la vente de devises et l'utilisation des fonds de contre partie n'est pas encore signé.

7.3. Utilisation des reliquats

Au début de l'année 2002, neuf projets, financés par les 7^{ème} et 8^{ème} FED et représentant un RAL de 1,3 M€, n'avaient pas été clôturés dans les délais impartis. Parmi ces neuf projets, quatre ont vu leur dossier transmis à la Commission pour demander leur clôture définitive, deux sont en voie d'être clôturés, et trois sont attende d'une décision de l'ON pour les clôturer.

Les quatre projets dont les dossiers ont été clôturés permettront de libérer 784.884€, auxquels se rajouteront les 549.177€ qui seront libérés lorsque les cinq autres projets seront finalement clôturés.

1.334.061€ seront disponibles à terme. Il est envisagé d'utiliser ces ressources dans le cadre d'une augmentation du plafond du programme ADARE 2003 (8 ACP BU 9 et 10). Une partie de ces reliquats pourra également être utilisée pour financer le renforcement des capacités des acteurs non-étatiques engagés dans le processus de transition.

7.4. Définition d'indicateurs et d'objectifs

Du fait de la situation particulière du Burundi, pays en situation de post-conflit où un cessez-le-feu global n'a toujours pas été signé, il n'a pas été possible de définir, que ce soit au sein du CSLP-I ou du PIN du 9^{ème} FED, des objectifs quantifiables et objectivement vérifiables. Ce rapport annuel n'a donc aucun document sur lequel se baser pour définir ces indicateurs et objectifs quantifiables.

Plutôt que d'essayer de déterminer ces indicateurs sans bases solides sur lesquelles se fonder, il a été décidé que, lors de chaque mission d'identification des interventions futures de la CE au Burundi, il serait demandé aux experts concernés de mener une consultation auprès de l'ensemble des acteurs, y compris la société civile, afin de les faire participer à la détermination des objectifs et des indicateurs de ces interventions.

7.5. Perspectives pour le futur

Au cours des prochaines années la Communauté européenne aura recours à la plupart de ses instruments d'aide au développement pour assister le Gouvernement du Burundi.

Les activités financées par les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED (une fois le PIN de ce dernier signé), au travers desquels 350 M€ auront été disponibles pour le Burundi d'ici à 2007, se concentreront principalement (en ce qui concerne la partie programmable, voir Annexe A7) sur la réhabilitation et le développement rural (56%); l'appui budgétaire et le désendettement (22,6%); et l'appui à la transition et à la bonne gouvernance (14,4%).

Compte-tenu de l'évolution de la situation politique et humanitaire, il est fort vraisemblable qu'au cours des prochaines années une assistance humanitaire continuera d'être apportée par ECHO. Le programme annuel d'ECHO pour le Burundi en 2003 prévoit 15M€. Cependant, dans l'hypothèse d'une transition vers la paix, ECHO sera appelé à diminuer son aide vers le Burundi, laissant la place aux projets de développement financés dans le cadre du FED. C'est au moment de ce transfert de projets entre ECHO et le FED, qui a déjà eu lieu dans divers secteurs tels que la réhabilitation sanitaire, la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, qu'il est nécessaire de faire attention au lien entre l'aide humanitaire, la réhabilitation et le développement (LRRD).

Après l'apurement des arriérés de la dette du Burundi auprès de la BEI, dans le cadre d'un projet financé par le FED, il sera à nouveau possible pour la BEI de financer des activités au Burundi. Elle se concentrera sur la structuration et le renforcement du secteur financier et le développement du secteur privé notamment en accompagnement de la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs. Avec le souci de valoriser les richesses naturelles du pays, la BEI entend par exemple porter un intérêt tout particulier aux filières agricoles mais aussi au développement des infrastructures économiques, des communications, et de l'énergie, dans le cadre de leur privatisation. De plus, la BEI ne manquera pas d'étudier toute opportunité d'investissement visant à favoriser le désenclavement du pays et ainsi à promouvoir une plus grande coopération régionale.

De plus, la CE interviendra dans les années à venir au travers de différentes lignes budgétaires contribuant au co-financement d'ONG, à la démocratisation et à la bonne gouvernance, ainsi qu'à la sécurité alimentaire.

Enfin, il est important de souligner le fait qu'au cours des années à venir la CE négociera avec le Burundi un Accord de Partenariat Economique (APE). Cet APE s'intégrera dans la politique de développement du Burundi et sera cohérente avec les autres instruments de développement actifs au Burundi.

ANNEXES

A1.	PROJETS 7EME ET 8EME FED (2001-2002).....	2
A2.	ENGAGEMENTS ET DEPENSES CUMULES – FED 7 ET 8 (12/2002).....	4
A3.	PROJETS EN COURS DE CLOTURE	5
A4.	CADRE D'INTERVENTION DANS LE CADRE DU 9^{EME} FED	6
A5.	CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DANS LE CADRE DU 9EME FED	12
A6.	TABLEAU INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS (2002-2004)	13
A7.	SECTEURS D'INTERVENTION DE LA CE AU BURUNDI DANS LE CADRE DES 7EME, 8EME ET 9EME FED	14
A8.	COFINANCEMENT DES ONG (IEDDH): DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR 2003	15

A1. PROJETS 7EME ET 8EME FED (2001-2002)

N°Comptable	Code	Type d'assistance	Engagement primaire (A)	Montants cumulés (11/2001)		Montants cumulés (12/2002)		Résultats en 12/2002			Montants en 2002	
				Crédits délégés (B)	Paiements (C)	Crédits délégés (D)	Paiements (E)	Solde (D-E)	RAC (A-D)	RAL (A-E)	Crédits délégés (D-B)	Paiements (E-C)
7ACPBU 1	10214	COOP. TECHNIQUE LIEE	40 890,82	40 890,82	40 890,82	40 890,82	40 890,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 2	294748	TRANSFERT STABEX	16 247 958,00	16 247 958,00	16 247 958,00	16 247 958,00	16 247 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 3	294748	TRANSFERT STABEX	301 049,00	301 049,00	301 049,00	301 049,00	301 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 4	10214	COOP. TECHNIQUE LIEE	20 541,54	20 541,54	20 541,54	20 541,54	20 541,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 5	10214	COOP. TECHNIQUE LIEE	51 415,91	51 415,91	51 415,91	51 415,91	51 415,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 6	10204	MICRO-REALISATIONS	1 875 833,43	1 875 833,43	1 875 833,43	1 796 354,37	1 796 354,37	0,00	79 479,06	79 479,06	-79 479,06	-79 479,06
7ACPBU 7	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	70 179,28	70 179,28	70 179,28	70 179,28	70 179,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 8	10203	SUBVENTIONS	4 375 000,00	4 358 173,22	4 036 987,16	4 358 173,22	4 036 987,16	321 186,06	16 826,78	338 012,84	0,00	0,00
7ACPBU 9	10271	FAS APPUI BUDG. DIRECT FED7	12 000 000,00	11 700 000,00	3 900 000,00	11 920 000,00	3 900 000,00	8 020 000,00	80 000,00	8 100 000,00	220 000,00	0,00
7ACPBU 10	10214	COOP. TECHNIQUE GENERALE	6 546,57	6 546,57	6 546,57	6 546,57	6 546,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 11	10215	COOP. TECHNIQUE FORMATION	174 510,85	174 510,85	174 510,85	174 510,85	174 510,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 12	294748	TRANSFERT STABEX	7 787 541,00	7 787 541,00	7 787 541,00	7 787 541,00	7 787 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 13	294748	TRANSFERT STABEX	194 364,00	194 364,00	194 364,00	194 364,00	194 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 14	10203	SUBVENTIONS	1 297 678,04	1 297 678,04	1 297 678,04	1 297 678,04	1 297 678,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 15	10214	COOP. TECHNIQUE LIEE	289 872,82	289 872,82	289 872,82	289 872,82	289 872,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 16	10203	SUBVENTIONS	11 770 000,00	11 769 789,23	11 587 846,70	11 769 789,23	11 620 907,18	148 882,05	210,77	149 092,82	0,00	33 060,48
7ACPBU 17	10203	SUBVENTIONS	250 803,76	250 803,76	250 803,76	250 803,76	250 803,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 18	10203	SUBVENTIONS	743 098,73	743 098,73	743 098,73	743 098,73	743 098,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 19	10204	MICRO REALISATIONS	4 000 000,00	3 683 139,96	3 473 316,17	3 526 651,87	3 526 651,87	0,00	473 348,13	473 348,13	-156 488,09	53 335,70
7ACPBU 20	293035	AIDES D'URGENCE	905 988,34	905 988,34	905 988,34	905 988,34	905 988,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 21	293035	AIDES D'URGENCE	751 752,43	751 752,43	751 752,43	751 752,43	751 752,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 22	293035	AIDES D'URGENCE	826 667,72	826 667,72	826 667,72	826 667,72	826 667,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 23	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	48 589,12	48 589,12	48 589,12	48 589,12	48 589,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 24	29606324	PRETS SPECIAUX (TRSF 5ème FED)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 25	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	12 227,87	12 227,87	12 227,87	12 227,87	12 227,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 26	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	2 331 714,38	2 171 967,88	2 142 426,27	2 171 967,88	2 142 426,27	29 541,61	159 746,50	189 288,11	0,00	0,00
7ACPBU 27	29606324	PRETS SPECIAUX (TRSF 5ème FED)	12 348,12	12 348,12	12 348,12	12 348,12	12 348,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 28	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	325 765,73	325 765,73	98 008,91	325 765,73	242 801,89	82 963,84	0,00	82 963,84	0,00	144 792,98
7ACPBU 29	293035	AIDES D'URGENCE	908 100,40	908 100,40	908 100,40	908 100,40	908 100,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 30	10214	COOP. TECHNIQUE LIEE	59 639,28	59 639,28	59 639,28	59 639,28	59 639,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 31	293035	AIDES D'URGENCE	782 319,72	782 319,72	782 319,72	782 319,72	782 319,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 32	10214	COOP. TECHNIQUE LIEE	52 953,67	52 953,67	52 953,67	52 953,67	52 953,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 33	294748	TRANSFERT STABEX	9 038 427,00	9 038 427,00	9 038 427,00	9 038 427,00	9 038 427,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 34	294748	TRANSFERT STABEX	326 763,00	326 763,00	326 763,00	326 763,00	326 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 35	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 36	293035	AIDES D'URGENCE	12 156 385,72	12 245 384,72	12 245 384,72	12 156 385,72	12 147 418,01	8 967,71	0,00	8 967,71	-88 999,00	-97 966,71
7ACPBU 37	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	100 918,63	100 918,63	100 918,63	100 918,63	100 918,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 38	10214	COOP. TECHNIQUE LIEE	55 087,31	55 087,31	55 087,31	55 087,31	55 087,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 39	293035	AIDES D'URGENCE	723 256,30	723 256,30	723 256,30	723 256,30	723 256,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 40	294748	TRANSFERT STABEX	20 376 337,00	20 376 337,00	20 376 337,00	20 376 337,00	20 376 337,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 41	294748	TRANSFERT STABEX	284 224,00	284 224,00	284 224,00	284 224,00	284 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 42	10214	COOP. TECHNIQUE LIEE	350 633,66	350 633,66	350 633,66	350 633,66	350 633,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Projets 7ème et 8ème FED (2001-2002) – suite et fin

N°Comptable	Code	Type d'assistance	Engagement primaire (A)	Montants cumulés (11/2001)		Montants cumulés (12/2002)		Résultats en 12/2002			Montants en 2002	
				Crédits délégés (B)	Paiements (C)	Crédits délégés (D)	Paiements (E)	Solde (D-E)	RAC (A-D)	RAL (A-E)	Crédits délégés (D-B)	Paiements (E-C)
7ACPBU 43	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	39 301,00	39 301,00	39 301,00	39 301,00	39 301,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 44	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 45	294748	TRANSFERT STABEX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 47	294748	TRANSFERT STABEX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 48	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	1 950 000,00	1 677 300,00	972 404,05	1 949 599,25	1 325 814,89	623 784,36	400,75	624 185,11	272 299,25	353 410,84
7ACPBU 49	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 50	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	340 283,44	340 283,44	340 283,44	340 283,44	340 283,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 51	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 52	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 53	10203	SUBVENTIONS	2 451 069,30	1 758 091,07	1 758 091,07	1 758 091,07	1 758 091,07	0,00	692 978,23	692 978,23	0,00	0,00
7ACPBU 54	10203	SUBVENTIONS	48 000 000,00	17 082 570,61	4 567 496,01	47 091 341,37	20 920 434,57	26 170 906,80	908 658,63	27 079 565,43	30 008 770,76	16 352 938,56
7ACPBU 55	10203	SUBVENTIONS	516 931,81	516 931,81	516 931,81	516 931,81	516 931,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 56	10203	SUBVENTIONS	6 600 000,00	1 296 699,35	1 279 748,69	2 226 699,35	1 574 279,63	652 419,72	4 373 300,65	5 025 720,37	930 000,00	294 530,94
7ACPBU 57	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 58	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	106 516,63	106 516,63	106 516,63	106 516,63	106 516,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 59	10216	COOP. AGRICOLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 60	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	65 924,00	65 108,05	65 108,05	65 108,05	65 108,05	0,00	815,95	815,95	0,00	0,00
7ACPBU 61	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	21 640,66	21 640,66	21 640,66	21 640,66	21 640,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBU 62	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	78 510,00	78 510,00	0,00	77 385,40	77 385,40	0,00	1 124,60	1 124,60	-1 124,60	77 385,40
7ACPBURPR 97	10213	COOP. TECHNIQUE GENERALE	69 863,07	69 863,07	69 863,07	69 863,07	69 863,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBURPR 167	29606324	PRETS SPECIAUX (TRSF 5ème FED)	54 967,52	54 967,52	54 967,52	54 967,52	54 967,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBURPR 234	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	47 923,62	47 923,62	47 923,62	47 923,62	47 923,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBURPR 235	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBURPR 237	2960630199	AUTRES FINANC.SUR RELIQ. FED5	6 717,71	6 717,71	6 717,71	6 717,71	6 717,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ACPBURPR 420	10203	SUBVENTIONS	9 300 000,00	514 055,45	514 055,45	514 055,45	514 055,45	0,00	8 785 944,55	8 785 944,55	0,00	0,00
8ACPBU 1	294748	TRANSFERT STABEX	299 240,00	299 240,00	299 240,00	299 240,00	299 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8ACPBU 2	294748	TRANSFERT STABEX	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8ACPBU 3	294748	TRANSFERT STABEX	402 737,00	402 737,00	402 737,00	402 737,00	402 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8ACPBU 4	294748	TRANSFERT STABEX	203 803,00	203 803,00	203 803,00	203 803,00	203 803,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8ACPBU 5	294748	TRANSFERT STABEX	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8ACPBU 6	294748	TRANSFERT STABEX	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8ACPBU 7	293037	AIDES REFUGIES	25 000 000,00	25 000 000,00	5 882 352,00	25 000 000,00	5 882 352,00	19 117 648,00	0,00	19 117 648,00	0,00	0,00
8ACPBU 8	10295	COOP. TECHNIQUE GENERALE	75 000,00	0,00	0,00	57 600,00	55 064,80	2 535,20	17 400,00	19 935,20	57 600,00	55 064,80
8ACPBU 9	10271	FAS APPUI BUDG. DIRECT FED 8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8ACPBU 10	10271	FAS APPUI BUDG. DIRECT FED 8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8ACPGPR 6	293035	AIDES D'URGENCE	30 698 725,70	0,00	0,00	30 665 197,50	30 536 280,20	128 917,30	33 528,20	162 445,50	30 665 197,50	30 536 280,20
Total FED7			181 611 031,91	134 933 218,05	112 847 536,03	166 038 197,31	129 979 545,16	36 058 652,15	15 572 834,60	51 631 486,75	31 104 979,26	17 132 009,13
Total FED8			69 610 821,70	38 837 096,00	19 719 448,00	69 559 893,50	50 310 793,00	19 249 100,50	50 928,20	19 300 028,70	30 722 797,50	30 591 345,00
TOTAL			251 221 853,61	173 770 314,05	132 566 984,03	235 598 090,81	180 290 338,16	55 307 752,65	15 623 762,80	70 931 515,45	61 827 776,76	47 723 354,13

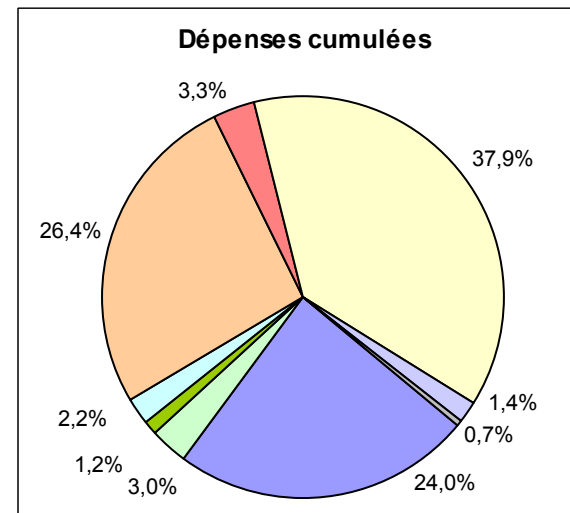
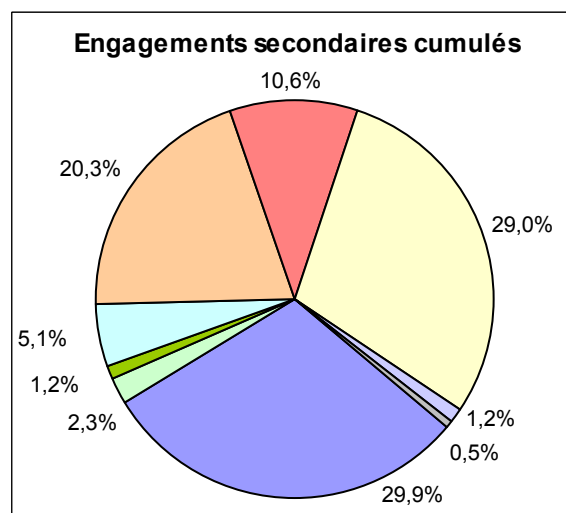
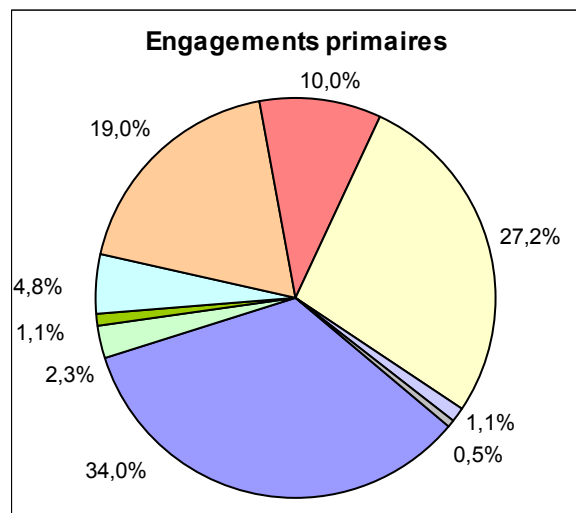
NB: Les projets 7ACPBU53 et 7ACPBURPR420 ont été fusionnés pour être mis en œuvre par le PREBU

NB2: Le projet 7ACPBU46 n'existe pas

A2. ENGAGEMENTS ET DEPENSES CUMULES – FED 7 ET 8 (12/2002)

Code	Engagements primaires		Engagements secondaires cumulés		Dépenses cumulées		Solde	Dépenses par rapport aux engagements		RAC		RAL	
	Total	%	Total	%	Total	%		Primaires	Secondaires	Total	%	Total	%
Subventions	85 304 581,64	33,96	70 526 662,03	29,94	43 233 267,40	23,98	27 293 394,63	50,68	61,30	14 777 919,61	94,59	42 071 314,24	59,31
Micro-réalisations	5 875 833,43	2,34	5 323 006,24	2,26	5 323 006,24	2,95	0,00	90,59	100,00	552 827,19	3,54	552 827,19	0,78
Coop. Tech. Générale	2 776 218,08	1,11	2 773 876,78	1,18	2 150 092,42	1,19	623 784,36	77,45	77,51	2 341,30	0,01	626 125,66	0,88
FAS appui budg direct FED7	12 000 000,00	4,78	11 920 000,00	5,06	3 900 000,00	2,16	8 020 000,00	32,50	32,72	80 000,00	0,51	8 100 000,00	11,42
Aides d'urgence	47 753 196,33	19,01	47 719 668,13	20,25	47 581 783,12	26,39	137 885,01	99,64	99,71	33 528,20	0,21	171 413,21	0,24
Aides réfugiés	25 000 000,00	9,95	25 000 000,00	10,61	5 882 352,00	3,26	19 117 648,00	23,53	23,53	0,00	0,00	19 117 648,00	26,95
Transferts Stabex	68 393 759,00	27,22	68 393 759,00	29,03	68 393 759,00	37,94	0,00	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reliquats FED5	2 873 857,06	1,14	2 714 110,56	1,15	2 601 605,11	1,44	112 505,45	90,53	95,85	159 746,50	1,02	272 251,95	0,38
Autres	1 244 408,07	0,50	1 227 008,07	0,52	1 224 472,87	0,68	2 535,20	98,40	99,79	17 400,00	0,11	19 935,20	0,03
Total	251 221 853,61	100,00	235 598 090,81	100,00	180 290 338,16	100,00	55 307 752,65	71,77	76,52	15 623 762,80	100,00	70 931 515,45	100,00

4



A3. PROJETS EN COURS DE CLOTURE

N° Comptable	Intitulé	Montants en €					Catégorie	Dates			Actions prises/ à prendre et délais
		Eng. prim.	CR délégués	Paiements	RAC	RAL		décision	début	fin	
7 ACP BU 6	1er programme micro réalisations	1 875 833	1 796 354	1 796 354	79 479	79 479	A	19920131	19920204		Dossier clôturé envoyé à BXL le 12.11.2002*
7 ACP BU 8	Alimentation en eau de la province de Rutana	4 375 000	4 358 173	4 036 987	16 827	338 013	C	19920320	19920803		Avance à rembourser par le Gouv. Burundi
7 ACP BU 16	Amélioration de l'accès à la ville de Kirundo	11 770 000	11 769 789	11 620 907	211	149 093	A	19920714	19921103		Dossier clôturé envoyé à BXL le 04.11.2002*
7 ACP BU 19	2ème programme pluriannuel de micro réalisations 1993/95	4 000 000	3 526 652	3 526 652	473 348	473 348	A	19930507	19930511		Dossier clôturé envoyé à BXL le 12.11.2002*
7 ACP BU 26 (ex 05 p028)	Développement socio-économique de la province de Kirundo	2 331 714	2 171 968	2 142 426	159 747	189 288	D	19850923	19931203		Dossier avec service juridique AIDCO/G/2
7 ACP BU 28 (ex 05 p047)	Programme de désenclavement en matière de marché	325 766	325 766	242 802		82 964	A	19930623	19931203		Dossier clôturé envoyé à BXL le 04.11.2002*
7 ACP BU 60	Elaboration d'un programme national d'action	65 924,00	65 108,05	65 108,05	815,95	815,95	A	20000830	20000830		Dossier transmis à l'ON pour être clôturé
7 ACP BU 62	Appui au droit et à la justice	78 510,00	77 385,40	77 385,40	1 124,60	1 124,60	A	20010913	20010913		Dossier transmis à l'ON pour être clôturé
8 ACP BU 8	Evaluation du programme de rapatriement	75 000,00	57 600,00	55 064,80	17 400,00	19 935,20	B	20020108	20020108		Dossier transmis à l'ON pour être clôturé
Total catégorie A		18 116 033,16	17 561 054,65	17 329 208,76	554 978,51	786 824,40					
Total catégorie B		75 000,00	57 600,00	55 064,80	17 400,00	19 935,20					
Total catégorie C		4 375 000,00	4 358 173,22	4 036 987,16	16 826,78	338 012,84					
Total catégorie D		2 331 714,38	2 171 967,88	2 142 426,27	159 746,50	189 288,11					
Grand total		24 897 747,54	24 148 795,75	23 563 686,99	748 951,79	1 334 060,55					

A) engagements primaires non clôturés dans les délais impartis, dont les engagements secondaires ont déjà été clôturés

B) engagements primaires non clôturés dans les délais impartis, dont les engagements secondaires qui restent à clôturer ne posent pas de problèmes particuliers

C) engagements primaires non clôturés dans les délais impartis, dont les engagements secondaires qui restent à clôturer ont encore des avances à justifier

D) engagements primaires non clôturés dans les délais impartis, dont les engagements secondaires qui restent à clôturer ont des litiges qui restent à résoudre

A4. CADRE D'INTERVENTION DANS LE CADRE DU 9^{ÈME} FED

Les objectifs du Gouvernement décrits dans le cadre logique ci-après sont extraits du CSLP-I (version d'août 2003).

Il est important de rappeler que, considérant la situation particulière du Burundi, il n'a pas été possible de définir, que ce soit au sein du CSLP-I ou du DSP et du PIN 9^{ème} FED, des objectifs quantifiables et objectivement vérifiables. Dès lors, le cadre logique ci-après ne dispose d'aucun document sur lequel se baser pour définir ces indicateurs et objectifs quantifiables. Comme indiqué dans le texte du rapport annuel, il a été décidé que, lors de chaque mission d'identification des interventions futures de la CE au Burundi, il serait demandé aux experts concernés d'identifier les indicateurs et objectifs quantifiables propres à chaque secteur. Il sera également tenu compte des indicateurs objectivement quantifiables et vérifiables qui feront partie du futur CSLP définitif.

A4.1. Développement rural

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9^È FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Relance du secteur agricole et de l'élevage Disponibilisation des intrants de qualité Accès aux intrants agricoles Augmentation des revenus du monde rural Développement de la production animale Promotion de la micro-entreprise et de l'artisanat	Relancer l'économie rurale de manière durable	Evolution du taux de croissance de l'activité économique en milieu rural, Evolution du taux de croissance de la production agricole, Evolution du taux de croissance des recettes à l'exportation de produits agricoles		Statistiques nationales et internationales	Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté Définition d'une politique agricole nationale et d'une stratégie nationale de promotion d'exportation
Relance et diversification de la production des cultures traditionnelles de rente Organisation des circuits de commercialisation et des techniques de conservation et de transformation	Re-dynamisation de la structure productive et relance de la production agricole, notamment des filières d'exportation et des cultures non traditionnelles avec potentiel	Evolution des volumes d'exportation des filières d'exportation (café, thé, coton)		Statistiques nationales et internationales des exportations	Définition d'une politique sub-sectorielle pour les filières d'exportation y compris un plan de désengagement de l'Etat
Diversification des filières d'exportations agricoles Développement de la pêche et de la pisciculture	Diversification des activités économiques en milieu rural	Evolution des indicateurs de croissance des activités économiques non-traditionnelles: minéraux, produits horto-fruiticoles, produits artisanaux... Evolution des revenus moyens des ménages en milieu rural		Statistiques nationales, données des recensements en milieu rural, Etudes locales détaillées,	Mise en place d'une politique de promotion de nouvelles filières d'exportation, Appui du gouvernement à la diversification des activités économiques en milieu rural

Développement rural (suite)

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9 ^e FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Exploitation des marais	Clarification des questions foncières et réintégration des déplacés, réfugiés et démobilisés	Evolution de la taille moyenne des terres cultivables par ménage en milieu rural ; évolution de la situation sociale en milieu rural ; nombre des incidents indiquant des querelles sociales		Documents et rapports portant sur la question foncière ; rapports périodique/ad hoc des ONG (humanitaires, projets etc.), rapport d'évaluation de la politique foncière	Mise en place des mécanismes de définition d'une politique foncière
Rationalisation de la gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement Participation des communautés de base à un système de production de semences	Décentralisation, protection des ressources naturelles et promotion du rôle de la femme dans les activités de production en milieu rural	Evolution des indicateurs sur la décentralisation : transferts budgétaires vers les entités administratives locales, etc. dégradation de l'environnement ; évolution des indicateurs sociaux relatifs au rôle de la femme dans les activités de production en milieu rural		Documents et rapports des ministères compétents, Rapports d'évaluation, Rapports des ONG et autres intervenants indépendants	Mise en place d'une politique de la décentralisation administrative, notamment en ce qui concerne la coordination et la gestion du processus de développement, Appui aux associations féminines en milieu rural
Réhabilitation des routes et des centres de négoce	Désenclavement des zones rurales défavorisées	Evolution du budget d'entretien de maintenance des routes, Evolution des indicateurs de transport, commerce, etc. dans les zones désenclavées, état de conservation du réseau routier		Documents et rapports des ministères compétents, études techniques locales,	Mise en place d'une politique de transport dans le milieu rural et création d'un Fonds routier d'entretien
Accroissement de l'accès et de la qualité des services santé Amélioration de l'efficacité des services sociaux de base	Réhabilitation des infrastructures sociales (éducation, santé, eau potable) et appui aux systèmes de la santé en milieu rural pour faciliter la réinstallation des populations déplacées, réfugiées et démobilisées	Evolution du nombre des infrastructures réhabilitées, Evolution des nombres des populations ayant accès aux infrastructures sociales en milieu rural, notamment aux systèmes de la santé		Document et rapports des ministères compétents, rapports des ONG humanitaires, rapports de situation ECHO	Facilitation du retour des populations déplacées et réfugiées ainsi que leur réinstallation en milieu rural

A4.2. Bonne gouvernance

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9è FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Renforcement du processus de retour à la paix et à la sécurité	Consolidation de la paix nationale	Nombre et impact des mesures de mise en application de l'Accord d'Arusha, Nombre et importance des cas de violations de l'Accord d'Arusha		Rapports du conseil de sécurité des Nations unies et de la communauté internationale, Rapports sur la situation politique des Ambassadeurs des pays membres l'UE accrédités à Bujumbura	Volonté politique de respecter l'Accord d'Arusha par les signataires, conclusion d'un accord de cessez-le-feu avec les mouvements rebelles
Réinstallation et réinsertion socio-économique des sinistrés du conflit et des démobilisés des groupes armés	Démobilisation et réforme de l'armée burundaise et intégration des forces militaires des mouvements rebelles dans la vie civile	Degré de réalisation d'un programme de démobilisation et réintégration socioprofessionnelle des membres de toutes les forces combattantes		Données statistiques sur le budget militaire et le nombre de membres des forces combattantes démobilisés et réintégrés, Rapports d'évaluation des organisations internationales, ONG, experts indépendants	Ferme volonté politique du gouvernement et des forces rebelles de réformer et démobiliser les forces combattantes
Mise en place d'un cadre juridique favorisant l'épanouissement des droits et libertés individuels Préparation d'un référendum et des élections Achèvement de la mise en place des institutions politiques de transition	Promotion de la démocratie et de l'état de droit, Renforcement des organes et institutions de la transition vers la démocratie et de la réforme juridique	Degré de réalisation d'élections municipales, législatives et présidentielles, Réalisation de la réforme du secteur judiciaire, Installation et fonctionnement des institutions de la période de transition		Rapports de mission des observateurs des élections, Rapports indépendants de la communauté internationale et des Ambassadeurs des pays membres l'UE accrédités à Bujumbura	Adoption des lois électorales, Volonté politique du gouvernement de transition d'achever la période de transition vers la démocratie dans les délais
Institutionnalisation d'un système de promotion basé sur des critères objectifs de compétence et de mérite personnel Création d'une Inspection (encore appelé Auditorat) Générale de l'Etat	Réforme de l'administration publique et des services de l'Etat et renforcement des capacités	Réalisation d'une politique de réforme de l'administration publique, Evolution des indicateurs sur le développement du service public : nombre, composition, recrutement, etc.		Etude sectorielle par des experts indépendants, par exemple sur les méthodes administratives, promotions, statut, formation, etc. Rapports indépendants des organisations internationales et ONG	Mise en place d'une politique active de réforme du service public par le gouvernement

Bonne gouvernance (suite)

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9è FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
<p>Renforcement de la transparence dans la gestion de l'Etat et lutte contre la corruption et les malversations</p> <p>Encouragement de l'émergence d'un observatoire indépendant de lutte contre la corruption et la fraude</p> <p>Mise en place des mécanismes d'information et de formation des contribuables à leurs droits et devoirs en matière de fiscalité</p> <p>Finalisation de la réforme des marchés publics</p> <p>Création d'une Cour des Comptes indépendante de l'Exécutif</p> <p>Elaboration d'une politique nationale de décentralisation</p> <p>Décentralisation fiscale jusqu'aux niveaux des communes et élaboration des plans de Développement Communaux</p>	<p>Promotion de la bonne gouvernance et de la décentralisation de l'Etat</p>	<p>Nombre des cas de dénonciations et sanctions de malversations des fonds publics et corruption dans le service publique en diminution,</p> <p>Installation et fonctionnement d'une Cour de compte indépendante,</p> <p>Réalisation de la politique de la décentralisation des pouvoirs administratifs</p>		<p>Etudes sectorielles des experts indépendants,</p> <p>Rapports indépendants des organisations internationales et ONG,</p> <p>Rapport annuel de la Cour de compte,</p> <p>Rapports des Ambassadeurs des pays membres l'UE accrédités à Bujumbura</p>	<p>Introduction et vulgarisation des principes éthiques dans le service public,</p> <p>Mise en place d'une politique de la décentralisation,</p> <p>Mise en place de la Cour de compte</p>
<p>Mise en place de mécanismes viables de planification et de contrôle par et pour la communauté, en vue d'améliorer la gestion des affaires publiques</p> <p>Achèvement des réformes relatives à la promotion du secteur privé</p> <p>Promotion du leadership local et de la responsabilisation des communautés à la base</p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles des comités de développement communautaires (CDC)</p>	<p>Renforcement des capacités de la société civile pour l'amener à jouer un rôle plus important dans les consultations nationales, les travaux préparatoires des mesures politiques et leur mise en œuvre</p>	<p>Nombre des associations de la société civile en croissance,</p> <p>Degré d'implication de la société civile dans le dialogue national : augmentation du nombre et de la qualité des consultations entre la société civile et le gouvernement,</p> <p>Indicateurs liés aux activités de la société civile en croissance : nombre des conférences, ateliers, publications, etc.,</p> <p>Nombre d'incidents d'arrestation et de tracasserie des membres de la société civile en déclin</p>		<p>Etude sectorielle par des experts indépendants sur la situation de la société civile,</p> <p>Rapports indépendants des organisations internationales et ONG</p>	<p>Mise en place d'un cadre législatif pour les activités de la société civile,</p> <p>Mise en place d'une politique de tolérance vis-à-vis des activités de la société civile</p>

A4.3. Appui aux réformes macroéconomiques

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9 ^e FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Libéralisation du système de commerce et de paiements extérieurs	Soutien à la balance de paiements	Evolution des réserves officielles couvrant au moins 3 mois, Evolution du déficit global de la balance de paiements		Statistiques des finances publiques, Statistiques nationales et internationales, rapport gouvernementaux, rapports des bailleurs de fonds, rapports de la banque centrale	Absence chocs externes, Mise en place d'une politique macro-économique et monétaire stable avec des critères de performance objectivement vérifiables
Amélioration des actions sociales en faveur des populations vulnérables	Soutien budgétaire, notamment aux lignes spécifiques aux secteurs sociaux (santé, éducation)	Evolution des dépenses pour les secteurs sociaux en % du PIB, Evolution des indicateurs sociaux : <u>Santé</u> : personnel qualifié par formation sanitaire, utilisation des services sanitaires curatifs, l'accès aux services de santé primaire, couverture vaccinale, naissances assistées, <u>Education</u> : taux de scolarisation primaire, taux d'abandon / de répétition en primaire, taux de transition du primaire au secondaire		Statistiques des finances publiques, statistiques sanitaires et scolaires, statistiques nationales et internationales, rapports gouvernementaux, rapports des bailleurs de fonds, Etudes sectorielles des experts indépendants, Enquêtes nationales, Rapports annuels 9 ^{ème} FED, revue à mi-parcours 9 ^{ème} FED	Mise en places des politiques sectorielles avec des critères de performance objectivement vérifiables, Obligation d'élaborer un cadrage macro-économique annuel, Mise en place d'une assistance technique
Consolidation de la politique budgétaire Limitation de l'inflation Maîtrise de la gestion des finances publiques Amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière Etablissement d'une stratégie d'endettement et de gestion des finances publiques	Assainissement des finances publiques et relance du secteur productif, en contribuant à l'apurement des arriérés de la dette	Evolution du taux de l'inflation, Evolution des taux de croissance de l'économie et de l'investissement du secteur privé et public, taux d'épargne, Evolution des indicateurs d'endettement public et du service de la dette par rapport aux exportations, Evolution du stock d'arriérés, Evolution des soldes budgétaires par rapport au PIB		Statistiques des finances publiques, Rapports de la banque centrale, Statistiques nationales et internationales, Rapports des bailleurs de fonds	Mise en place et volonté politique de poursuivre une politique monétaire stable, Garantie d'indépendance de la banque centrale

Appui aux réformes macroéconomiques (suite)

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9 ^e FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Amélioration de l'efficacité de la politique monétaire et de crédit Réduction du poids de la dette publique sur l'économie	Amélioration de la gestion de la politique monétaire et formulation d'une stratégie nationale saine d'endettement	Evolution du taux de l'inflation, d'intérêt et du crédit public, Evolution des indicateurs d'endettement public et du service de la dette par rapport aux exportations, Evolution de la masse monétaire par rapport au PIB		Statistiques nationales et internationales, Rapports gouvernementaux, Rapports des bailleurs de fonds	Absence de chocs externes, Mise en place et volonté politique de poursuivre une politique monétaire disciplinée et rigide
redynamisation et l'amélioration de l'efficacité de l'Administration publique	Renforcement des capacités institutionnelles et revue du système actuel de la planification macro-économique	Evolution quantitative et qualitative de la gestion macro-économique et monétaire au niveau du gouvernement et de la banque centrale		Etudes sectorielles du FMI et de la BM, Etudes sectorielles des experts indépendants, Rapports annuels 9 ^{ème} FED, revue à mi-terme 9 ^{ème} FED	Mise en place d'une politique de réforme du système de gestion et planification macro-économique

A5. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DANS LE CADRE DU 9EME FED

TITRES	MONTANTS	IDENTIFICATION	DECISION DE FINANCEMENT	PREMIERS PAIEMENTS
Développement Rural	56,75	2ème semestre 2003	1er semestre 2004	2ème semestre 2004
Bonne Gouvernance	17,25	2ème semestre 2003	1er semestre 2004	2ème semestre 2004
Appui Macro – Economique	31,5	1er semestre 2003	2ème semestre 2003	1er semestre 2004
Secteur Hors Concentration	7,6	2ème semestre 2003	1er semestre 2004	2ème semestre 2004
Appui à l'Ordonnateur National	1,9	1er semestre 2003	2ème semestre 2003	1er semestre 2004

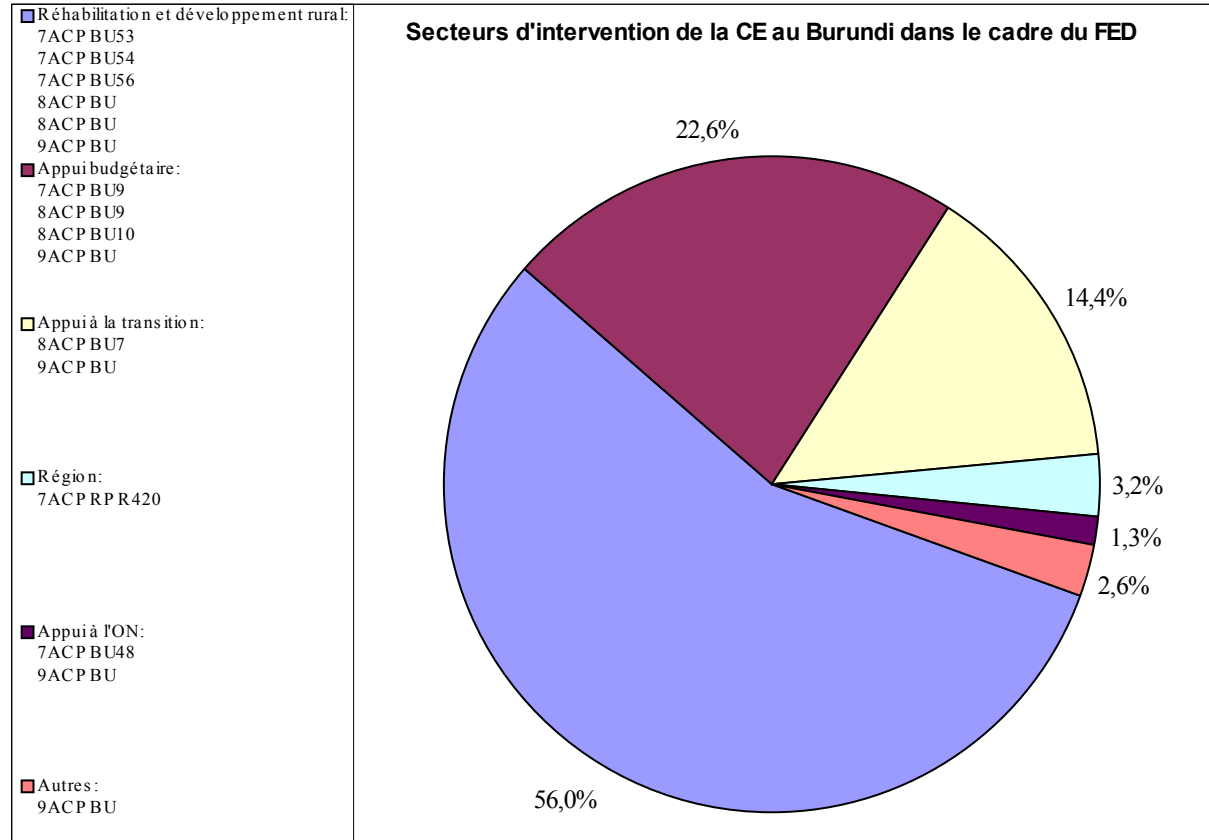
A6. TABLEAU INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS (2002-2004)

N° Comptable	Intitulé	Total eng. prim.	Situation 31/12/2002		1° semestre 2003		2° semestre 2003		Total 2003		1° semestre 2004		2° semestre 2004		Total 2004		Situation 31/12/2004	
			Total eng. sec. (A)	Total payé (B)	eng. sec. (C)	paiements (D)	eng. sec. (E)	paiements (F)	eng. sec. (C+E) (G)	paiements (D+F) (H)	eng. sec. (I)	paiements (J)	eng. sec. (K)	paiements (L)	eng. sec. (I+K) (M)	paiements (J+L) (N)	Total eng. sec. (A+G+M)	Total paiements (B+H+N)
7 BU 9	Appui à la balance des paiements	12 000 000	11 920 000	3 900 000	60 000	8 080 000	20 000	20 000	80 000	8 100 000							12 000 000	12 000 000
7 BU 48	Appui à l'Ordonnateur National	1 950 000	1 949 599	1 325 815		311 800		311 800		623 600							1 949 599	1 949 415
7 BU 53	Programme spécial de réhabilitation	2 451 069	1 758 091	1 758 091													1 758 091	1 758 091
7 BU 54	Programme de réhabilitation	57 600 000	47 091 341	20 920 435	3 500 000	8 000 000	3 490 000	8 000 000	6 990 000	16 000 000	3 510 000	8 000 000		8 000 000	3 510 000	16 000 000	57 591 341	52 920 435
7 BU 56	Réhabilitation Sanitaire 5 provinces	6 600 000	2 226 699	1 574 280	2 997 617	1 400 000	1 375 684	2 349 617	4 373 301	3 749 617		1 000 000		276 103		1 276 103	6 600 000	6 600 000
7 RPR 420	Programme spécial de réhabilitation	9 300 000	514 055	514 055	200 000	100 000	4 250 000	2 350 000	4 450 000	2 450 000	4 250 000	3 400 000	80 000	1 800 000	4 330 000	5 200 000	9 294 055	8 164 055
8 BU 7	Appui au rapatriement volontaire des réfugiés	25 000 000	25 000 000	5 882 352		7 000 000		7 000 000		14 000 000		5 117 648				5 117 648	25 000 000	25 000 000
8 BU 9	Programme d'allègement de la dette	13 000 000			13 000 000	13 000 000			13 000 000	13 000 000							13 000 000	13 000 000
8 BU 10	Programme d'allègement de la dette	9 600 000			2 000 000	2 000 000	7 300 000	7 100 000	9 300 000	9 100 000	300 000	200 000		200 000	300 000	400 000	9 600 000	9 500 000
8 BU	Route Gitega - Muyinga	25 000 000									24 700 000	7 500 000		3 000 000	24 700 000	10 500 000	24 700 000	10 500 000
8 BU	Réhabilitation voirie Bujumbura	15 500 000					15 300 000	4 590 000	15 300 000	4 590 000		3 500 000		3 500 000		7 000 000	15 300 000	11 590 000
Total 7 & 8 FED		178 001 069	90 459 785	35 875 028	21 757 617	39 891 800	31 735 684	31 721 417	53 493 301	71 613 217	32 760 000	28 717 648	80 000	16 776 103	32 840 000	45 493 751	176 793 086	152 981 996
9 BU	Appui budgétaire	31 500 000									10 200 000	10 200 000	10 000 000	10 000 000	20 200 000	20 200 000	20 200 000	20 200 000
9 BU	Appui à la transition / justice	17 250 000											6 000 000	1 000 000	6 000 000	1 000 000	6 000 000	1 000 000
9 BU	Développement rural	56 750 000											1 000 000	100 000	1 000 000	100 000	1 000 000	100 000
9 BU	Appui à l'ON	1 900 000									1 100 000	1 000 000		100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
9 BU	Hors concentration	7 600 000											1 000 000	150 000	1 000 000	150 000	1 000 000	150 000
Total programmable 9 FED (enveloppe A)		115 000 000									11 300 000	11 200 000	18 000 000	11 350 000	29 300 000	22 550 000	29 300 000	22 550 000
Enveloppe B du 9 FED		57 000 000									55 000 000	55 000 000			55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Total 7, 8 & 9 FED		350 001 069	90 459 785	35 875 028	21 757 617	39 891 800	31 735 684	31 721 417	53 493 301	71 613 217	99 060 000	94 917 648	18 080 000	28 126 103	117 140 000	123 043 751	261 093 086	230 531 996

9ème FED: inclus les projets déjà engagés sur la réserve générale du 8ème FED. Les montants indiqués en tant qu'engagements primaires dans le cadre du 9ème FED sont indicatifs.

Les projets 7ACPBU53 et 7ACPRPR420 ont été fusionnés et seront mis en œuvre par le PREBU

A7. SECTEURS D'INTERVENTION DE LA CE AU BURUNDI DANS LE CADRE DES 7EME, 8EME ET 9EME FED



A8. COFINANCEMENT DES ONG (IEDDH): DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR 2003

N°	ONG	Titre de la proposition	Appui Délégation	Montants		
				Total	Contribution demandée à la CE	%
143	FIDH	Renforcement de la capacité des associations de défense des droits de l'homme dans certains pays d'Afrique	N	1 286 000	860 000	67
183	Institut Panos Paris	Centres d'alerte Grands Lacs	N	699 428	535 542	77
215	Care - NL	Development and strengthening of civil society and education for human rights	O	1 350 388	1 080 270	80
244	COSV	Strengthening of the role women in the process of supporting democratisation good governance and the rule of law in Burundi	O	434 000	346 845	80
317	Awepa Association	Empowering human rights capacity in CSO in Central Africa	N	947 852	616 104	65
343	ISCOS	Soutien au syndicat libre du Burundi à travers la formation de cadres et la formation de formateurs	O	408 302	326 642	80
399	Changer International	Initiative réconciliation paix et démocratie pour la région des Grands Lacs africains	O	1 496 931	1 197 545	80
403	Ligue Burundaise des droits de l'homme ITEKA	Observatoire des droits de la personne	N	300 000	300 000	100
404	Oxfam GB in Burundi	Province Governance and Conflict Management Project	O	998 252	698 776	70
472	Croix-Rouge Espagnole	Projet de diffusion et de promotion des Droits de l'Homme pour la population de l'intérieur du Burundi et renforcement des capacités de la Croix-Rouge du Burundi dans son rôle de plaidoyer des droits des populations vulnérables	O	1 301 642	1 041 314	80
479	Organisation Mondiale Contre la Torture	Participation des ONG burundaises à un processus de paix	N	394 014	300 200	76
Total		11 projets	6 appuis	9 616 809	7 303 238	76



**Rapport annuel conjoint 2002
Réunion de revue dans le pays
Bujumbura, le 3 décembre 2003**



Réunion effectuée de 17h00 à 20h00 en présence de:

S. E. M. A. GAHUNGU, Ministre des Finances et Ordonnateur National du FED,
M. J-B. NSABIYUMVA, Directeur de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CELON),
M. G-M. ANDRE, Chef de la Délégation de la CE au Burundi,
M. D. KRISLER, Responsable Géographique pour le Burundi au sein de la DG
Développement (DG DEV/D/3),
M. A. HOSTE, Conseiller à la Délégation de la CE au Burundi.

Objectifs de la réunion:

1. Finaliser l'exercice de la revue opérationnelle annuelle 2003, sur base du rapport annuel conjoint 2002.
2. Approuver les conclusions finales du rapport annuel conjoint 2002.
3. Sensibiliser l'ON sur le rapport annuel conjoint 2003 qui servira de base pour la Revue à Mi-Parcours qui aura lieu en 2004.

Points à aborder lors de la réunion:

1. Présentation du rapport annuel conjoint 2002
 - a) Résultats obtenus
 - b) Problèmes identifiés
 - c) Mise à jour du Cadre d'Intervention
 - d) Conclusions
2. Discussion sur les activités de la CE en 2003
 - a) Activités de la CE en 2003 (7^e et 8^e FED, STABEX, ECHO, etc.)
 - b) Appui de la CE au processus de paix
 - c) Appui à l'ON (CELON)
 - d) Préparation de la mise en œuvre du 9^{ème} FED (enveloppes A et B)
3. Présentation des étapes de la Revue à Mi-Parcours 2004 sur base du rapport annuel 2003
4. Conclusion finale de la réunion

Compte-rendu de la réunion:

1. Présentation du rapport annuel conjoint 2002

Après présentation à l'Ordonnateur National (ON) des objectifs de cette réunion et mise en exergue de son importance pour clore l'exercice de la revue annuelle 2003 et le lancement de l'exercice de rédaction de la Revue à Mi-Parcours (RMP), le Chef de Délégation (CDD) a présenté les différentes étapes ayant permis la rédaction conjointe puis l'approbation du rapport annuel conjoint 2002.

Les légères modifications de texte et du cadre d'intervention, effectuées suite aux commentaires apportés par la Commission lors de la réunion pays et par les Etats membres

lors du Comité FED, ont été soulignées. Un tour d'horizon a été effectué pour présenter les résultats obtenus en 2002.

Il a été décidé que ce compte-rendu prendrait compte, dans ses conclusions, des différents problèmes qui ont entravé la mise en œuvre des activités de la Commission européenne au Burundi, afin qu'il soit possible, dans le cadre de la RMP, de vérifier s'ils avaient été adressés ou non. Parmi ces problèmes, l'ON et le CDD ont relevé:

- La guerre et l'insécurité: ceci a retardé la signature du PIN 9^{ème} FED et la mise en œuvre de certains projets, et a freiné le renforcement en personnel de la Délégation et de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CELON). De plus, l'insécurité et le retour à la paix ayant été les priorités du gouvernement, il ne pouvait se consacrer entièrement à d'autres sujets.
- La mise en place d'un gouvernement de transition dans le cadre du processus de paix: ce gouvernement étant caractérisé par son statut de transition fonctionne par consensus. De ce fait, il manque parfois une vision à long terme imprimant une direction à l'action gouvernementale et développant des stratégies sectorielles.
- Le sous-effectif de la Délégation: celui-ci, partiellement causé par la situation sécuritaire, a limité la mise en œuvre des actions de la Commission au Burundi.

2. Discussion sur les activités de la CE en 2003

Les progrès et efforts faits par le Gouvernement et par la Commission en 2003 ont tout d'abord été mis en exergue, surtout en ce qui concerne le processus de paix et de démobilisation.

Après un bref rappel des principales activités de la CE au Burundi en 2003, le CDD est revenu sur le problème de l'appui à l'ON qui n'a pas encore pu atteindre son niveau de croisière.

L'ON a mis en avant ses préoccupations concernant le Programme de Réhabilitation du Burundi (PREBU, 7 ACP BU 54). Reconnaisant l'importance de l'impact du PREBU sur la population, l'ON a souligné qu'il avait contribué à redonner espoir à de nombreuses personnes car il était le seul grand projet présent alors que la situation sécuritaire n'était pas encore améliorée. Cependant, d'après l'ON, c'est un projet qui représente une forme d'aide humanitaire élargie et qui a essayé de couvrir tout le territoire et de nombreux domaines de réhabilitation: il serait dorénavant temps de recentrer ses activités afin d'accroître son impact direct sur la population. Le CDD a abondé en ce sens, et a annoncé l'attente de l'audit et de l'évaluation du PREBU, actuellement en cours de préparation, afin de pouvoir agir en conséquence.

L'ON a aussi mis en exergue ses préoccupations concernant le projet de financement de l'institution des Bashingantahe, soulignant ses craintes de voir cette institution traditionnelle disparaître pour cause de financements plus importants que ses besoins. Le CDD a lui aussi mis en avant ses inquiétudes, mais attend les conclusions du rapport d'évaluation en cours pour prendre action.

Concernant le 9^{ème} FED, le CDD et l'ON se sont félicités des avancées significatives ayant permis la signature du CSP et du PIN le 20 août 2003 et la prise des premières décisions vers l'utilisation de ces fonds. Il a été souligné que des premiers contacts étaient pris avec les différents partenaires pour l'identification des actions dans le cadre de l'enveloppe A, même si

ces contacts restent extrêmement timides à cause du sous-effectif de la Délégation qui ne peut pas véritablement entamer l'identification.

Pour ce qui est de l'enveloppe B, l'ON s'est félicité du soutien apporté par la Commission à l'African Mission in Burundi (AMIB) et a souligné que l'importance de ce financement a été progressivement reconnue par le Gouvernement.

L'ON a ensuite abordé le sujet de sa seconde demande d'utilisation de l'enveloppe B afin d'alimenter le fonds fiduciaire d'allègement de la dette multilatérale. En effet, la situation du Burundi dans le cadre de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) doit être abordée par le Fonds Monétaire International le 23 janvier 2004. Le gouvernement ne pourrait accéder aux facilités PPTE qu'une fois son problème d'arriérés de paiement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) réglé. Ce Fonds Fiduciaire ne dispose pour le moment que de quelques millions de dollars (notamment 4 M€ de la Norvège), ce qui est insuffisant pour négocier avec la BAD, d'où l'importance de l'aide que pourrait apporter la Commission à ce Fonds Fiduciaire via l'enveloppe B.

Le CDD a souligné que la Commission avait déjà fait des efforts considérables pour le désendettement du Burundi (via l'apurement en cours des arriérés auprès de la BEI). Il a souligné que la Commission considèrerait cependant sa nouvelle requête avec la plus grande attention en vue de communiquer sa position au plus tard lors du Forum des donateurs de janvier prochain. Compte tenu du caractère vital de cette affaire pour la paix et le développement du Burundi, l'ON a indiqué son intention de préparer la décision au moyen des contacts avec la Commission et certains Etats membres.

3. Présentation des étapes de la Revue à Mi-Parcours 2004 sur base du rapport annuel 2003

Les lignes directrices concernant la RMP ont été transmises à l'ON et à la CELON.

Il a été décidé qu'une première version du rapport annuel conjoint 2003 serait préparée par la Délégation et la CELON. Une fois ce document prêt, une réunion serait convoquée fin janvier – début février 2004 pour consulter les Ministères concernés par la RMP et obtenir leur approbation du document.

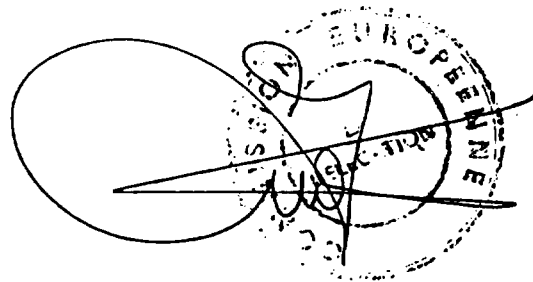
4. Conclusion finale de la réunion

Le CDD et l'ON ont approuvé les conclusions du rapport annuel conjoint 2002 et accepté de clore l'exercice de la revue opérationnelle annuelle 2003. Malgré les problèmes rencontrés, notamment au niveau des ressources humaines, ils se sont félicités du bon travail effectué entre leurs services et sur l'avancement d'un certain nombre de dossiers.

Bujumbura, le 4.12.2003



S. E. M. Athanase GAHUNGU
Ordonnateur National du FIDA



M. Georges-Marc ANDRE
Chef de la Délégation de la CE